AUBERVILLIERS

Contrat Local de Sécurité nouvelle génération d'Aubervilliers

2008 - 2010

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Conseil Général

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5
1. Le contexte socio-économique 6
2. Les statistiques de la délinquance 10
3. Les caractéristiques des victimes 12
4. L'évolution du Contrat Local de Sécurité 14

AXE 1 : Développement des dispositifs thématiques et territoriaux de prévention 18

THEME 1 : Prévention et accompagnement des jeunes en difficulté et /ou en rupture scolaire et leurs familles 19

1 – 1 – a Lutte contre le décrochage scolaire et pour la persévérance scolaire 20
1 – 1 – b Prévention du décrochage scolaire et des sorties sans qualification : Dispositifs relais de l'Education Nationale 22
1 – 1 – c Prévention du décrochage scolaire au collège Diderot 24
1 – 1 – d Prévention et accès à la qualification 26
1 – 1 – e Accès au permis de conduire pour les jeunes en voie d'insertion professionnelle 27
1 – 1 – f Prévention auprès des 6-13 ans 28
1 – 1 – g Conseil Local de Soutien à la Parentalité : commission d'accueil des familles 30
1 – 1 – h Médiation Familiale 31

THEME 2 : Education à la citoyenneté 33

1 – 2 – a Sensibilisation aux droits et aux obligations 34

THEME 3 : Prévention de la récidive 35

1 – 3 – a Mise en œuvre des mesures de réparation pénale et diversification des postes TIG 36

THEME 4 : Prévention des risques quotidiens 38

1 – 4 – a Education Routière 39
1 – 4 – b Sensibilisation aux dangers et risques d'internet 41

AXE 2 : Aide aux victimes, accès aux droits, soutien aux professions exposées 43

THEME 1 : Développement des aides aux victimes et accès au droit 44

2 – 1 – a Maison de Justice et du Droit 45
2– 1 – b Permanences Juridiques pour les 16-25 ans 47
2 – 1 – c Actions d'information et d'assistance socio-juridique 48
2 – 1 – d Groupes de médiation citoyenne et citoyens référents 50

THEME 2 : Accueil, accompagnement, orientation et hébergement des femmes victimes de violences au sein du couple 52

2 – 2 - a Accueil, accompagnement et orientation des femmes victimes de violences au sein du couple. 53
2 – 2 – b Groupe de parole violences famille 54
2 – 2 – c Soutien aux femmes migrantes victimes de violences 55
2 – 2 – d Favoriser l'accès aux droits des femmes par un accompagnement juridique spécifique 56
2 – 2 – e Ouverture d'un accueil de jour 57
2 – 2 – f Hébergement des femmes victimes de violences au sein du couple 59

THEME 3 : Soutien aux professions exposées 60

2 – 3 – a Prévention Violence : Compréhension des processus et gestion des situations difficiles 61
2 – 2 – b Sécurité du secteur économique 62

THEME 4 : Prise en charge globale du public au commissariat 64

2 – 4 – a Prise en charge globale du public au commissariat 65

AXE 3 : Prévention situationnelle et amélioration du cadre de vie 66

THEME 1 : Etude de sécurité pour les programmes urbains de construction et d'aménagement 67

3 – 1 – a Etude de sécurité pour les programmes urbains de construction et d'aménagement 68

THEME 2 : Aménagement de voirie et points écoles 69

3 – 2 – a Aménagement de voirie et points écoles 70

THEME 3 : Lutte contre les occupations abusives du domaine public 71

3 – 3 – a Lutte contre les occupations abusives du domaine public 72

THEME 4 : Vidéo-protection 73

3 – 4 – a Vidéo protection OPH 74
3- 4 – b Vidéo-protection ASGO 76

AXE 4 : Lutte contre la délinquance de voie publique et l'économie souterraine 77

THEME 1 : Politique territorialisée du parquet 78

4 – 1 – a Mise en place d'un Correspondant Ville –Justice 79
4 – 1 – b Observatoire Local de la Sécurité 80
4 – 1 – c Groupe Local de Traitement de la Délinquance 82
4 – 1 – d Groupe de Suivi de la Délinquance (G.S.D) 83

THEME 2 : Dispositif de lutte contre les vols avec violence **85**
4 – 2 – a Dispositif de lutte contre les vols avec violence 86
THEME 3 : Sécurisation des espaces publics **87**
4 –3 –a Sécurisation des marchés forains 88
4 – 3- b Sécurisation des transports publics 89
Tableau récapitulatif des porteurs et des partenaires des **90**
fiches actions **90**

INTRODUCTION

1. Le contexte socio-économique

Ces données ont été transmises et analysées par le service municipal Observatoire de la société locale d'Aubervilliers. (Avril 2009)

- **La population**

La population d'Aubervilliers se caractérise par ses origines ouvrières et cosmopolites, et un faible niveau scolaire. De 1999 à fin 2008, la **population légale** était de 63 524[1] habitants. Au 1er **janvier 2009**, elle s'élève à **74 038 habitants.**
Aubervilliers compte 73 506[1] habitants, soit une densité de 12 670 habitants au km². De 1999 à 2006, du fait de nouveaux logements construits, la population de la ville s'est accrue. Depuis 1999, la population des ménages a progressé de 16,4 %. Si l'évolution des constructions dans la ville sa poursuit dans les mêmes termes, la population pourrait atteindre 80 00 habitants vers 2015.

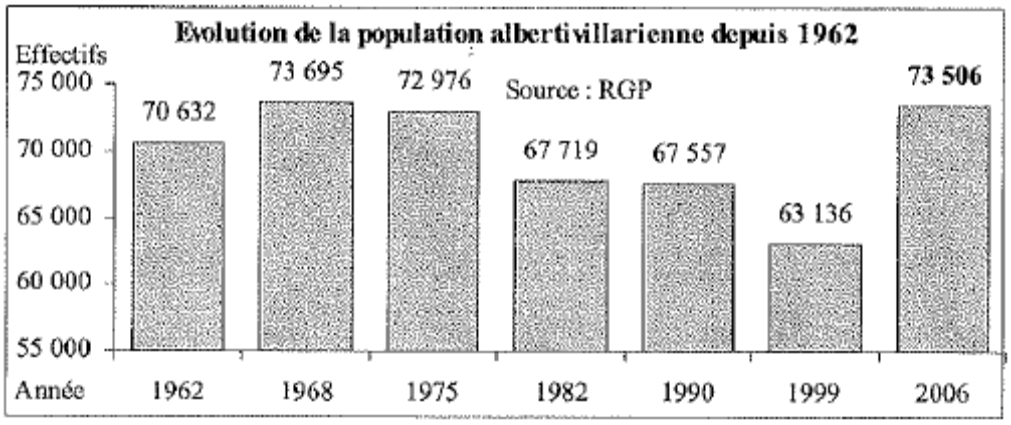

De 1990 et 1999, la commune a perdu 4 421 habitants soit -6,5 %. Ce phénomène est assez général dans les villes de la proche couronne et les arrondissements parisiens, toutefois Aubervillers restait parmi les plus denses de la petite couronne.
Le solde naturel (naissances-décès) , positif, ne parvenait pas à combler le solde migratoire (arrivées-départs) qui, nettement négatif, résultait d'un départ de familles non compensé par l'emménagement de jeunes adultes dans la ville.

La population d'Aubervilliers se caractérise par un faible niveau de qualification et des difficultés d'insertion économique.
La part des personnes sans activité professionnelle (élèves, femmes au foyer, retraités...) est conséquente : 57,2 % de la population totale en 1999 contre 51,5 % en 1990 et 46,4 % en 1975.
La population est confrontée à une précarité économique. Elle dispose de faibles revenus d'où l'existence de besoins financiers auxquels les institutions sociales locales (C.C.A.S., circonscription de travail social …), départementales (A.S.E. ...) et nationales (C.A.F.) doivent faire face.

En 1999, 27% de la population avaient moins de 20 ans et 15,3% avaient plus de 60 ans

Le couple reste le modèle le plus courant : 3 familles sur 4. Toutefois d'après la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), le nombre de familles allocataires isolées s'accroît, passant de 1 468 à 2 224 entre 1990 et 1999 et dépasse 3 000 en 2007.

Par ailleurs, l'effectif des familles de 3 enfants et plus progresse de 1 607 familles en 1995 à 2 187 familles en 2004 et s'accroît dernièrement pour atteindre 2 582 familles en 2007.
Ces grandes familles ont des difficultés certaines pour se loger dans un parc sous-dimensionné : 44 % de logements ont 1 ou 2 pièces en 1999. Ainsi, constatons-nous une sur-occupation de certains logements. En effet,

[1] population sans double compte

il existe une inadéquation entre la proportion de grands ménages (10,2 %) et celles des grandes résidences principales (6,4 %).

Toutefois depuis 1999, de nouvelles constructions influent sur les dynamiques en oeuvre en offrant des possibilités d'accession à la propriété qui entraînent une nouvelle mixité sociale.

- **Le logement**

Le parc social se répartit entre 19 bailleurs sociaux[2] qui disposent de 10 998 logements en 2001 et 5 bailleurs à vocation sociale pour 1 026 autres appartements. L'OPH, avec 7 890 logements, gère 72 % du parc.
La population dispose de logements exigus : 41 % des ménages vivent dans 1 ou 2 pièces.
La structure du bâti se caractérise par 10 756 de logements construits avant 1949 (soit 37,5 %). Dans ces logements, petits et vétustes, se concentre une population précarisée ne réussissant pas à accéder à un logement confortable. La ville doit régulièrement faire face à des urgences liées à la vétusté des logements : périls, saturnisme, problèmes découlant de la mauvaise gestion de copropriétés dégradées... La diminution des ménages du parc privé, des hôtels et des meublés de 25 % en 10 ans est une évolution salutaire pour ce qui concerne les logements vétustes.

Un premier protocole de coopération dans la lutte contre l'habita indigne a été signé entre la ville et l'Etat en décembre 2001. Un bilan a été effectué à la fin de l'année 2006 sur la base duquel il a été décidé de poursuivre la démarche. Un deuxième protocole doit être signé fin du premier semestre 2009.

- **Le secteur économique**

La mutation des secteurs d'activité se poursuit avec l'expansion du tertiaire au détriment jusqu'à récemment de l'industriel.

En effet, longtemps dominée par quelques grandes entreprises du secteur industriel, la ville d'Aubervilliers a entamé une reconversion de son activité économique.
Un tissu dense de P.M.E. jouxte des centres de recherche de dimension internationale (Rhodia du groupe Rhône Poulenc avec 1 000 salariés et Saint-Gobain avec 500 emplois).

Les Très Petites Entreprises (TPE) constituent 91 % des établissements et concernent une part relativement forte des emplois (36 %). Seules celles qui accueillent moins de 5 et plus de 10 salariés ont enregistré un accroissement de leurs effectifs et de leurs unités de production. Elles investissent davantage dans les activités de commerce.

- **La vie locale**

La commune est dotée d'une vie locale riche :
-réseau culturel : théâtre de la commune, artistes….
-réseau associatif important : environ 450 associations existent sur la commune (social, loisirs, formations, défense des droits, enseignements….)
-des structures pour l'enfance et la jeunesse
-une démarche quartier

De nombreux évènements sont organisées avec et/ou par des habitants de la ville. Un tissu social important favorise la mise en place de projets locaux ou internationaux.

- **Les dispositifs d'intervention**

Validé par la Préfecture, le CUCS a été signé entre le Maire et le Préfet en mars 2007, officialisant l'engagement financier de l'Etat pour la période 2007-2009 d'un montant de 534 900 € par an pour répondre aux objectifs fixés sur les cinq principaux thèmes d'intervention.

[2] Source : Conférence communale du logement

Ainsi, l'Etat fixe ses engagements dans le cadre du CUCS sur cinq thèmes prioritaires que l'on retrouve dans chaque contrat :

- Habitat/cadre de vie
- Emploi/Insertion
- Réussite scolaire et éducative
- Santé
- Citoyenneté/Prévention

Trois conventions avec l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU), ont été signées par la Communauté d'Agglomération, La ville d'Aubervilliers, les différents maîtres d'ouvrages et financeurs, pour une durée de 5 ans :

- le 27 novembre 2007 pour le Projet de Rénovation Urbaine de Cristino Garcia Landy
- le 31 janvier 2008 pour le Projet de Rénovation Urbaine de Villette Quatre Chemins
- le 11 avril 2008 pour le Projet de Rénovation Urbaine des Quartiers Nord

Les PRU Villette-Quatre-Chemins et Cristino Garcia Landy doivent permettre notamment de poursuivre la requalification de ces quartiers par la resorption de l'habitat indigne (Bengali Justice et Dupond pour le quartier du Landy et les quatre îlots opérationnels (Impasses, Auvry, Barbusse et Lécuyer Sud) pour Villette Quatre-Chemins) en complément des actions menées dans le cadre du PLHI, de l'OPAH RU du Landy Moarcreux et des RHI du Landy et Auvry.

Des mesures complémentaires doivent permettre d'accompagner les trois projets de rénovation urbaine afin de contribuer à leur réussite. Ces actions concernent la communication et la concertation sur le projet, la mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité permettant d'accompagner les transformations du quartier et de préparer sa gestion future, l'intégration de clauses d'insertion dans les chantiers générés par l'ANRU, la mise en place d'un accompagnement social pour préparer les relogements et le développement de travaux sur la mémoire du quartier.

Le dispositif Ville Vie Vacances (VVV) a financé 17 projets pour un montant total de 30 500 € sur les périodes de vacances scolaires sur l'année 2007 permettant à des jeunes de participer à des activités culturelles, sportives.

Le Projet de Réussite éducative d'Aubervilliers a été mis en place en novembre 2005 et l'équipe a commencé à travailler sur les parcours en mai 2006. Ce dispositif de réussite éducative vise à accompagner les familles dès la petite enfance et donner une chance aux adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires tout en prenant en compte la globalité de leur environnement. Il s'agit d'activités hors temps scolaire en direction des 2 / 16 ans et leurs familles habitant sur le territoire d'Aubervilliers.

Depuis 2007, certaines actions intégrées au Contrat Local de Sécurité sont éligibles à un financement via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). En 2008, 13 projets ont été retenus pour un montant global de subventions de 72 500 euros. En 2009, 18 dossiers ont été déposés.

En 2008, l'Etat a nommé sur le territoire d'Aubervilliers deux délégués :

- Un délégué de cohésion Police / Population sur le quartier Maladrerie/Emile Dubois étendu au périmètre couvert par le GLTD
- Un délégué du préfet sur le quartier Villette/Quatre Chemins

En 1998, les 5 collèges de la ville, ainsi que 12 des 15 écoles élémentaires et un lycée technique, ont été classés en Zone d'Education Prioritaire (ZEP). Depuis 2005, deux établissements sont intégrés dans le Réseau Ambition Réussite (RAR). Deux quartiers, le Landy et Villette/Quatre-Chemins ont été classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS) dans le cadre du pacte de relance pour la ville. Il s'agit d'une ZUS intercommunale car le quartier Villette-Quatre Chemins s'étend à Pantin.

Les dispositifs et les moyens seront prioritairement mobilisés sur certains quartiers :

- les Zones Urbaines Sensibles
- les quartiers en rénovation urbaine
- les territoires montrant une fragilité particulière

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

La géographie de la politique de la ville s'appuie sur le découpage de la Démarche quartier afin d'être cohérent avec la logique d'action municipale. Ainsi, les quartiers prioritaires sont (cf. carte):

- Villette Quatre Chemins (5)
- Landy/ Marcreux/ Pressensé (8)
- Vallès La Frette (3)
- Maladrerie Emile Dubois (2)
- Robespierre Cochennec Péri (1)
- Firmin Gémier Sadi Carnot (6)

En dehors de ces quartiers, des actions pourront être financées et mises en œuvre si :

- elles concernent un territoire plus large qu'un quartier à condition de cibler prioritairement les publics issus des quartiers prioritaires
- elles ciblent un public prioritaire (ex : les jeunes en difficulté)

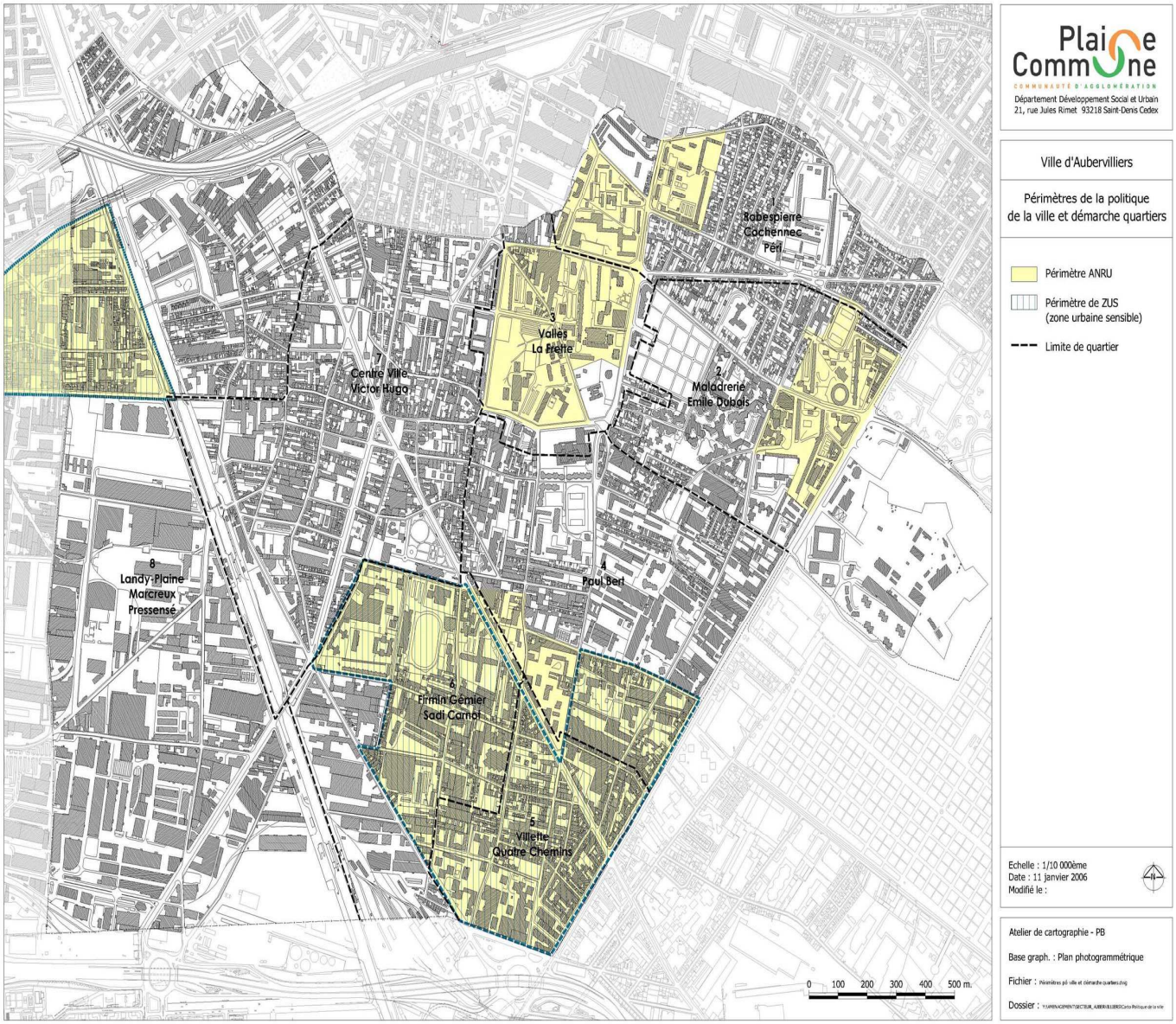

2. Les statistiques de la délinquance

Selon le plan départemental de prévention de la délinquance[3], il a été observé sur le département :

- Une baisse de la délinquance de proximité mais une augmentation des vols à main armée.
- Une baisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique crapuleuses mais une augmentation des coups et blessures volontaires ainsi que des violences et mauvais traitements
- La délinquance des mineurs est préoccupante et reste une des priorités d'actions en matière de prévention et de plan d'interventions sur le département.

Il apparaît que le deuxième district, dont fait partie Aubervilliers, est celui le plus affecté par le criminalité dans le département. (34,89% de la criminalité générale pour 2007).

a. Comparatif des chiffres 2004-2005-2006-2007 à Aubervilliers (chiffres communiqués par la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Seine-Saint-Denis).[4]

1. Délinquance générale

	2004	2005	2006	2007	2008	% (2007-2008)
Faits constatés	6708	6800	7749	8190	7638	-6.74%
Faits élucidés	1647	1710	1833	2633	2545	-3.34%

Taux d'élucidation

2004 : 24.56%
2005 : 25.15%
2006 : 23.66%
2007 : 32.15%
2008 : 33.32%

Le taux pour 1000 habitants est passé

- de 106.25 en 2004 à 107.70 en 2005
- de 107.70 en 2005 à 122.74 en 2006
- de 122.74 en 2006 à 129.72 en 2007
- de 129.72 en 2007 à 120.98 en 2008

2. Les infractions de proximité

	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution tx d'élucidation (2007-2008)
Vols main armée	16	15	13	17	22	29.41%
Vols violences	528	717	927	703	679	-3.41%
Vols effractions	590	517	426	506	411	-18.77%
Vols d'automobiles	329	318	279	299	264	-11.71%
Vols roul. et vols accessoires	1510	1324	1610	1729	1727	-0.12%
Vols de 2 roues	122	156	178	132	143	8.33%
Vols à la tire	444	467	633	579	398	-31.26%
Dégradations	1172	1176	1234	1223	1324	8.26%
Total infractions	4711	4690	5300	5188	4968	-4.24%

[3] Plan départemental de prévention de la délinquance, direction de la sécurité et des services du cabinet, Préfecture de la seine saint Denis (Juillet 2008)

[4] Source DDSP pour l 'année 2008

3. Les infractions liées aux stupéfiants

Rubriques	Faits en 2006	Faits en 2007	Faits en 2008
Trafic	6	17	27
Usage revente	3	10	2
Usage	148	196	243
Total	157	223	281

4. Les mis en cause

Année	**Garde à vue**	**Mineurs**	**Total Mis en cause**
2006	1301	442	1851
2007	1719	528	2440
2008	1623	386	2332

5. Profil des victimes

Mineurs	**Hommes**	**Femmes**
- 13 ans	0	0
13 – 15 ans	41	36
16-17 ans	45	29
Total	86	65
Total	151	

Victimes	6235
Hommes	3567
Femmes	2668

Majeurs	**Hommes**	**Femmes**
18-24 ans	409	410
25-29 ans	474	376
30-39 ans	956	667
40-49 ans	793	532
50-59 ans	527	363
+ 60 ans	322	255
Total	3481	2603
Total	6084	

Nationalit	Hommes	Femmes
Française	2424	1992
Etrangère	1143	676
Total	3567	2668
Total	6235	

Résidences des victimes	**Nombre**
Domiciliées dans le 93	4728
Domiciliées hors 93	1507

b. Bilan de la délinquance des mineurs

La part des mineurs délinquants dans la délinquance générale est passée de 21.64% en 2007 à 16.55% en 2008.
Les mineurs sont sur-représentés dans les mises en cause pour des faits de délinquance de proximité :
● plus de 35.83% des mis en cause dans les vols avec violence (66% en 2007)
● 46.97% des mis en cause dans les vols à la roulotte,
● 130% des mis en cause dans les vols de 2 roues,
● 55.56% des mis en cause dans les vols de véhicule.

c. Les infractions dans les transports en commun

Chaque trimestre, le Conseil Général recense les signalements transmis par les transporteurs.
Pour le territoire d'Aubervilliers, au premier trimestre 2008, 35 faits ont fait l'objet d'un signalement, soit – 34.29% pour la même période en 2007. Dans 71.43% des cas, il s'agit d'atteintes aux biens et pour 38.43% il s'agit d'atteintes à la personnes.
Selon les données Police, lors du premier trimestre 2008, il y a eu 97 infractions constatées dans les transports en commun , soit - 46.41% par rapport à 2007.

3. Les caractéristiques des victimes

Selon l'enquête de victimation réalisée sur la ville en janvier 2005, auprès de 994 personnes de plus de 15 ans réparties sur deux secteurs : est et ouest, par le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) en partenariat avec le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU), à Aubervilliers le quart des enquêtés placent la délinquance au premier plan des préoccupations, plus que dans l'ensemble de la France (20%) ou qu'en Ile-de-France (19%).

La délinquance est placée en 3ème position (25,5%) des problèmes de société, derrière le chômage (36,2%) et la pauvreté (31,9%). Les habitants de la zone Est (27,9%) sont plus préoccupés que ceux de la zone Ouest (23%).

Les enquêtés qui placent *la délinquance* au premier plan des préoccupations sont :
- soit âgés, s'affirmant à droite, de sexe féminin, de faible niveau d'instruction ;
- soit, dans une moindre mesure, trentenaires et employés.

Les enquêtés qui mettent l'accent sur *le chômage ou la pauvreté* sont :
- soit des hommes de 50 ans, très diplômés, votant à gauche,
- soit plus jeunes (15/30 ans et 40/50 ans), diplômés du secondaire, employés et étudiants.

Le sentiment sur *le cadre de vie* répartit les enquêtés d'Aubervilliers en 4 groupes inégaux :
- 43% sont satisfaits ;
- 31% sont mécontents des désordres urbains dans leur quartier ;
- 17% sont mécontents du manque d'équipements de leur quartier ;
- enfin un petit 9% voient leur quartier à travers le prisme d'un fort engagement dans la vie locale.

Il est remarquable que les enquêtés qui situent la délinquance au premier plan sont plus nombreux à juger leur quartier difficile.

Quant aux peurs pour soi ou pour les siens, elles atteignent des niveaux souvent plus élevés, mais très variables selon les situations : peurs pour soi, chez soi ou le soir dans la rue près de chez soi ; dans les transports en commun (pour les usagers) ; pour les enfants dans diverses situations (pour les parents d'enfants cohabitants).

D'une manière générale, les expériences de victimation accroissent la peur dans pratiquement toutes les circonstances, sauf concernant le vol de véhicules.

De la même manière, les expériences par procuration augmentent les peurs : les personnes dont un cohabitant, voisin, parent… ont subi une victimation, ou ceux qui en ont été témoins, affichent des scores de peurs supérieures à la moyenne.

Par ailleurs, le risque de victimation est réparti de manière très inégale :

- 60% des enquêtés ont été victimes de presque rien (sauf quelques vols à la roulotte ou dégradations de véhicules) ;
- 15% ont été surtout exposés à l'agression, au cambriolage et au vol de deux-roues ;
- 11% ont été surtout exposés à des atteintes aux véhicules ;
- enfin 12% ont été surtout exposés à des vols sans violence.

Parmi les personnes agressées, 5 catégories peuvent être dégagées :

- 26,92% des agressés ont subi une agression ayant entraîné peu de dommages (commise dans la rue et sans dépôt de plainte).
- 23,08% sont victimes d'agressions à faible retentissement (vol ou tentative de vol, sans dépôt de plainte, souvent commise sur le lieu de travail, sur des ménages intermédiaires).
- 16,67% sont des jeunes de 15 à 20 ans, étudiants, ayant subi une agression souvent verbale sur le trajet qui les mène à leur lieu d'études.
- Le quatrième groupe (10,26%) représente des personnes âgées, retraitées, vivant seules avec des faibles revenus, qui se font agresser par une personne connue dans la moitié des cas.
- 23,08% représentent des vols violents qui entraînant des conséquences durables sur la santé des victimes qui se déclarent à la police par souci répressif ainsi qu'aux assurances.

Presque 40% des interrogés s'adressent à la police s'ils sont victimes d'agressions ce qui aboutit à autant de plaintes formelles.

La propension à se tourner vers les autorités est proportionnelle à la gravité de l'agression. Ainsi, le vol violent génère une plainte trois fois sur quatre, mais seulement une fois sur dix lorsqu'il s'agit d'une tentative ; l'agression avec incapacité de travail donne lieu quant à elle à une plainte une fois sur deux.

Le scepticisme sur l'efficacité du recours (« ça ne sert à rien ») motive la moitié des abstentions concernant les agressions (52,38%), le fait que « cela n'en vaut pas la peine » motive 23,81% des abstentions, alors que la peur des représailles intervient surtout en cas de violences familiales, à 23%.

Les plaignants en matière d'agressions sont motivés, dans 45,45% des cas, par la prévention de la récidive (« que ça ne se reproduise plus »), la volonté répressive de « faire punir » ne venant qu'après, dans 24,24% des cas.

Les victimes d'agressions sexuelles et d'agressions intrafamiliales sont très massivement des femmes (dans 100% et 73,63% des cas).

Dans le cas des agressions « tout venant » et sexuelles, ce sont les jeunes (15-30 ans) qui y sont les plus sujets. (25,90% des victimes d'agressions « tout venant » ont 21-30 ans, alors que 11,4% d'entre elles ont entre 50 et 65 ans). A partir de 30 ans, le taux d'agression diminue, sauf pour les agressions entre proches où la catégorie des 30-50 ans est fortement représentée. La rue est le lieu où il existe le plus grand nombre d'agressions.

Concernant le vol personnel, les femmes sont plus exposées que les hommes (66,92% contre 33,08%). Les jeunes sont victimes de vols de toutes sortes, et en particulier de vols de téléphones et ordinateurs portables. Les personnes âgées sont seulement victimes de vols à la tire de leurs portefeuilles. Mais le risque de vol atteint essentiellement les adultes de 31-50 ans (33,83%).

Finalement, on peut résumer les principales informations de cette enquête dans une analyse géosociale d'ensemble.

On parvient alors à dresser une typologie comprenant :

- 42% de pavillonnaires de centre-ville satisfaits de leur quartier ;
- 36% d'habitants de grands ensembles plutôt affectés par les désordres urbains ;
- un groupe de personnes (16%) qui ne sont ni en grands ensembles ni en ZUS mais qui sont mécontents du manque d'équipement et de la saleté de leur quartier ;
- et un petit groupe (7%) d'habitants de ZUS.

Une opposition assez nette dessine deux grands groupes :

- le plus important, les satisfaits, sont les moins préoccupés, les moins apeurés, les moins exposés à toutes sortes de victimations ;
- et celui qui le suit en ordre d'importance, les habitants de grands ensembles, sont, au contraire, les plus préoccupés, les plus apeurés et les plus victimés.

Mais la situation des deux derniers petits groupes (celui des habitants mécontents et ceux habitants en ZUS) est moins nette. En effet, à Aubervilliers, les habitants des ZUS ne se distinguent pas clairement des autres albertivillariens en ce qui concerne, au moins, les questions de sécurité.

4. L'évolution du Contrat Local de Sécurité

a. Au plan départemental

Les préconisations du plan départemental de prévention de la délinquance[5] sont déclinées selon deux orientations :

Les priorités d'action :

- Actions auprès des mineurs, et notamment celles touchant les jeunes placés sous main de justice
- Lutte contre les violences intrafamiliales faites aux femmes
- La prévention de la récidive
- Les intervenants sociaux dans les commissariats de police

Les champs d'interventions :

- Prévention situationnelle de la délinquance
- Education et citoyenneté
- Aide aux victimes
- Prévention de la récidive
- Sécurité routière

Les axes principaux du CLS d'Aubervilliers sont compatibles avec les préconisations définies au plan départemental.

b. Au plan local

Le CLS d'Aubervilliers a comme objectif de développer, dans un cadre de coproduction partenariale les actions concourrant à la prévention et la lutte contre la délinquance, dans un équilibre entre la prévention, la dissuasion, la répression et la sanction.

La prévention de la délinquance s'oriente vers trois directions :

- l'individu, en tant que personne pouvant potentiellement passer ou repasser à l'acte (récidive)
- l'environnement de l'individu (groupe de pairs, famille, école, loisirs…)
- les victimes, avérées ou potentielles.

[5] op.cit

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

S'agissant de prévenir la délinquance ou la récidive, le CLS d'Aubervilliers s'attache à développer les formes de préventions suivantes :

- **La prévention sociale et éducative** : les carences du développement de la sociabilité affectant une minorité d'enfants et d'adolescents, carences pouvant les prédisposer à dévier vers la délinquance, il s'agit alors d'intervenir dans le cadre d'actions éducatives sur le sujet (identifié comme à risque) et son micro-milieu (famille, milieu scolaire et groupe de pairs) afin de réduire les prédispositions à la délinquance. L'objectif est dans le cadre éducatif de stopper une évolution individuelle dont le terme pourrait être l'incrustation de l'inadaptation, de l'anti-sociabilité et de comportements à risques (se traduisant par vols, toxicomanies, violences morales, physiques et sexuelles…). Cette prévention peut se scinder en deux champs d'intervention :
  - La prévention développementale : la cible est l'individu et sa famille.
  - La prévention communautaire : la cible se situe au niveau du quartier ou de la ville.

- **La prévention situationnelle** : Concernant les situations propices à l'apparition des conduites d'agression et d'appropriation. Il s'agit alors d'intervenir sur les situations pré-criminelles afin de conduire l'individu à décider de ne pas commettre de délit (dissuasion). L'objectif est de protéger les personnes (éviter qu'elles ne deviennent victimes) et les biens contre les menaces.

En 1998, le diagnostic local de sécurité d'Aubervilliers élaboré par le cabinet spécialisé « Persh » a conduit la ville à signer son premier Contrat Local de Sécurité, conformément à la circulaire interministérielle du 28 octobre 1997. Il présentait une liste exhaustive des politiques de prévention, sanction et répression des actes de délinquance. Un avenant a été fait en 2001.

Il est proposé que le Contrat Local de Sécurité s'articule autour des points suivants, correspondant aux priorités d'intervention que les partenaires du CLSPD ont validées.

1. Développement des dispositifs thématiques et territoriaux de prévention
2. Aide aux victimes, accès aux droits et soutien aux professions exposées
3. Prévention situationnelle et amélioration du cadre de vie
4. Lutte contre la délinquance de voie publique et l'économie souterraine

La méthodologie de travail poursuivie s'attache à respecter le phasage suivant:

- repérage des problématiques
- concertation du réseau de professionnels
- état des lieux
- travail de réflexion partenariale
- montage de projet
- suivi et évaluation
- réadaptation – redimensionnement

La rénovation des CLS vise à donner une nouvelle impulsion à la prévention de la délinquance. La circulaire interministérielle du 04 décembre 2006 en donne le cadre. La durée du CLS-NG est alignée sur la durée du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) à savoir 3 ans. Conformément à la circulaire du 04 décembre 2006, le CLS nouvelle génération doit s'adapter aux réalités locales. Son objectif est de recentrer les actions de prévention :

- sur les territoires les plus exposés notamment ceux faisant l'objet d'un CUCS
- sur les publics à risques par des réponses individualisées

A cet égard, des groupes de travail, émanations du CLSPD sont créés depuis 2007, chargés de réunir l'ensemble des partenaires concernés par des thématiques et / ou des territoires identifiés comme devant faire l'objet d'une attention soutenue, avec pour objectif d'établir des diagnostics partagés et de proposer des plans d'action soumis à approbation du CLSPD.

- Ruptures scolaires : réflexion quant à la mise en place de dispositifs permettant de renforcer la prévention ainsi que la gestion de ces problématiques (exclusions temporaires et définitives, absentéisme). Une attention particulière sera portée sur le passage entre l'élémentaire et le secondaire.
- Violences subies – violences agies : il s'agit, tout particulièrement pour la tranche d'âge 6 –18 ans, d'apporter un diagnostic quant à la victimation des mineurs, de rechercher les corrélations entre la victimation et le passage à l'acte, et d'élaborer des actions spécifiques de prévention. Et la mise en place des stages de formations et des conférences en direction des professionnels
- Groupe de réflexion sur les dispositifs territoriaux de prévention et d'accompagnement des jeunes en difficulté et / ou en rupture scolaire et leurs familles (Cité République, Villette – Quatre Chemins sur les 6-13 ans…).
- Sécurité du secteur économique
- Cellule bailleurs
- Violences familiales, violences faites aux femmes. Un travail plus spécifique est entrepris concernant l'hébergement d'urgence
- Citoyenneté
- Prévention routière

Selon les besoins qui pourront émerger et les attentes qui seront formulées par l'ensemble des partenaires du Contrat Local de Sécurité, d'autres groupes de travail ponctuels ou pérennes, thématiques ou territoriaux, pourront être mis en place.

Le présent document a vocation à être évolutif, il fera ainsi l'objet de modifications (amendement, ajout, suppression de fiches) autant que de besoin, sur approbation du CLSPD restreint .

L'évaluation du contrat s'effectuera selon deux rythmes différents : une évaluation régulière et resserrée pour un suivi opérationnel continu et une évaluation globale triennale destinée à faire le bilan du dispositif, et à apprécier l'opportunité de son renouvellement et les adaptations nécessaires. Ces évaluations se feront également à l'aide d'outils de type tableaux de bord.

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

LES SIGNATAIRES

M. Nacer MEDDAH
Préfet de Seine Saint Denis

M. François MOLINS
Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Bobigny

M. Jacques SALVATOR
Maire d'Aubervilliers, Vice-Président de Plaine Commune

M. Claude BARTOLONE
Président du Conseil Général

M. Daniel AUVERLOT
Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale

AXE 1 : Développement des dispositifs thématiques et territoriaux de prévention

THEME 1 : Prévention et accompagnement des jeunes en difficulté et /ou en rupture scolaire et leurs familles

1 – 1 – a Lutte contre le décrochage scolaire et pour la persévérance scolaire

Porteur : PRE

INTITULE DE L'ACTION	Lutte contre le décrochage scolaire et pour la persévérance scolaire *« Accueil des jeunes exclus temporairement des collèges »*
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	- un nombre important d'exclus temporaires - des jeunes en âge d'obligation scolaire sur la voie publique sur le temps de l'école - un risque important de décrochage scolaire - des actes de délinquances commis par des jeunes déscolarisés aux abords des collèges
OBJECTIFS	- Prévenir le décrochage scolaire et les conseils de discipline - Mettre en place une prise en charge éducative individualisée avec un réseau de partenaires locaux assurant un maillage dans l'intérêt de l'élève. Etablir des contacts auxquels l'élève est susceptible de faire appel dans la suite de sa scolarité. - Redonner du sens à la scolarité ressentie généralement comme une simple obligation en favorisant une prise de conscience de l'élève (conséquences du comportement de l'élève pour lui-même, pour les enseignants et les camarades de classe) - Donner du sens à la sanction d'exclusion : parcours contraignant, privation momentanée du droit d'apprendre et de préparer son avenir scolaire et professionnel, tenue d'un carnet de bord obligatoire, compte-rendu auprès du référent au retour de l'élève au collège.
BENEFICIAIRES	- les élèves exclus pour une durée de 3 à 8 jours, première exclusion de ce type de l'année. - les élèves ayant une mesure conservatoire avant un conseil de discipline
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Au travers de ce projet, il s'agit de proposer un accompagnement aux familles lors d'une première exclusion « temporaire » de 3 jours à une semaine d'un jenue du collège ou lors de la mesure conservatoire avant le conseil de discipline en lien étroit avec le principal du collège et les CPE. Pour cela, il est proposé de mettre en place un module d'accueil des jeunes visant à réduire le décrochage, soutenir la persévérance scolaire et prévenir la déscolarisation. Ce projet devra s'appuyer principalement sur l'adhésion du jeune et de sa famille à la démarche. L'accueil se fera en dehors du collège sur une structure existante de la ville, encadré par un éducateur chargé de coordonner les modules. Un module étant l'établissement d'un programme articulé avec les partenaires, répondant aux besoins du jeune et lui permettant de faire le point sur sa situation. Le retour au collège devra être préparé et un suivi sera assuré par un référent extérieur à l'établissement scolaire en lien avec un référent dans le collège. Il faudra, au travers de la mise en place de ce projet, éviter les chevauchements et rechercher les complémentarités entre les partenaires dans la construction des modules en lien permanent avec le collège de référence du jeune et les intervenants du quartier. Pour mener ce travail, il est proposé que le professionnel chargé d'animer ce dispositif soit intégré dans une équipe de professionnels afin d'échanger et de trouver des soutiens dans l'établissement des modules. Le professionnel intégrera ainsi l'équipe pluridisciplinaire du dispositif de

	réussite éducative, l'équipe pluridisciplinaire étant constituée de professionnels référents de parcours dédiés au dispositif, (Assistantes sociales, psychologues, médiatrices, éducateurs …). Le champ de leur intervention, après une première phase d'évaluation auprès des situations d'enfants en fragilité et de leur famille, doit permettre l'engagement d'un parcours personnalisé. En fonction du type de parcours envisagé avec la famille, des réunions pluri-professionnelles articulées avec le droit commun, sont mises en place avec pour objectif de partager et de mutualiser les compétences visant à agir sur les difficultés qui ont été repérées dans le respect de la confidentialité due aux familles. Il est à noter que les critères de l'Education Nationale en matière de signes de fragilité correspondent avec le projet de lutte contre le décrochage scolaire. Dans ce cadre, le dispositif PRE pourra abonder le projet en fonction de son évolution, de ses évaluations et des besoins qu'il génère.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	le PRE, La Direction prévention et sécurité, l'Education Nationale, le Conseil Général. Partenaires impliqués dans le cadre de la réflexion : PIJ, ALV, SCHS, CIO, PJJ, Bibliothèques, associations de quartier, RATP…
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Mars 2009
LE COUT	43 000 euros (poste + loyer) dont 32 000 euros de financement du Conseil Général
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	- Diminution du nombre d'exclus - Diminution du nombre de conseils de discipline - Diminution des actes violents aux abords du collège

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

1 – 1 – b Prévention du décrochage scolaire et des sorties sans qualification : Dispositifs relais de l'Education Nationale

Porteur : Education Nationale

INTITULE DE L'ACTION	Prévention du décrochage scolaire et des sorties sans qualification : Dispositifs relais de l'Education nationale
CONTEXTE	Les élèves en voie de marginalisation, qui risquent de quitter sans qualification le système scolaire, peuvent être temporairement dirigés vers les dispositifs relais - dispositifs d'inclusion et non d'exclusion- où ils bénéficieront d'un projet pédagogique et éducatif adapté à leur besoin. A la sortie du dispositif, ils réintègrent le système scolaire ordinaire.
OBJECTIFS	- Aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages - Réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle - Favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences dont les compétences civiques
BENEFICIAIRES	- Elèves du second degré encore sous obligation scolaire mais en rejet de l'institution scolaire et des apprentissages - Elèves en voie de déscolarisation et de désocialisation - Elèves qui ont bénéficié de mesures d'aide dans leur collège d'origine - Elèves qui ne relèvent pas de l'enseignement adapté ou spécialisé, ni des mesures prévues pour l'accueil des non francophones nouvellement arrivés en France
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	- **La classe relais au collège Rosa Luxemburg** s'ouvre à des élèves scolarisés dans les collèges du district. Les demandes d'admission sont traitées et validées à l'Inspection Académique par le groupe de pilotage et la commission départementale sous la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie. Les élèves ont un emploi du temps de 25 heures par semaine et leur séjour dans le relais peut durer de quelques mois à une année scolaire, pas au-delà. L'équipe est composée d'un professeur coordinateur à temps plein et, sur un volume horaire de 18 heures, de 5 professeurs qui sont chargés d'enseigner les matières suivantes : français, anglais, mathématiques, histoire et EPS. Le programme d'étude propose également, chaque année des activités culturelles et artistiques, propres à enrichir l'imaginaire des adolescents et à leur permettre de prendre leur place dans notre société multiculturelle. L'objectif de ce dispositif est de donner à des élèves qui ont connu un cumul de difficultés, hors de l'école et dans l'école, la force et le désir de reprendre confiance, de se réconcilier avec les adultes et de (re)trouver un intérêt à l'acquisition de compétences et de connaissances, grâce à une pédagogie innovante, ouverte sur le monde et riche de partenariats diversifiés, notamment avec la ville d'Aubervilliers. Le travail porte sur l'écoute des autres, le respect de soi et des autres élèves, sur la prise de parole et la production d'écrits et la remise à niveau scolaire. Le travail sur le projet personnel et professionnel choisi par l'élève a une place prépondérante pour la réinsertion dans une formation initiale de droit commun. Le séjour dans la classe relais favorise le contact, régulier, positif et confiant avec les parents. Chaque élève a un référent tuteur enseignant dans son collège d'origine, qui se doit de faire le suivi du jeune pendant et après son séjour dans le relais. L'équipe du relais renseigne une enquête ministérielle sur le suivi des élèves, pendant deux ans.

	- **<u>L'école ouverte aux collèges Rosa Luxemburg et Jean Moulin</u>** : il est proposé à 50 élèves de chaque collège de venir au collège durant une semaine lors des vacances scolaires (exceptées celles de noël). L'encadrement se fait par des enseignants volontaires, le Conseiller Principal d'Education et des intervenants extérieurs notamment l'OMJA. Les activités proposées sont des remises à niveau scolaire, préparations aux examens, ateliers découvertes (métiers, sciences, théâtre…). Des liens plus individualisés et plus souples se tissent entre la communauté éducative et les élèves. L'école ouverte contribue ainsi à prévenir le décrochage scolaire. - **<u>Le module relais aux collèges Jean Moulin et Gabriel Péri</u>** : il s'agit de prendre en charge des élèves en voie de déscolarisation et/ou perturbant fortement le fonctionnement d'un groupe classe. Outre la réintégration de ces élèves dans un dispositif de droit commun, l'objectif du module relais est de permettre aux classes de fonctionner normalement. Pendant six semaines, 11 heures de cours sont encadrées par une équipe éducative de plusieurs professeurs auprès de 5 à 6 élèves.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Porteur : Education Nationale Partenaires : CMPP, CIO, Mission Locale, Mission Jeunes Insertion de l'Education Nationale, OMJA, Associations…
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action pérenne
LE COUT	
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Diminution des conseils de disciplines

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

1 – 1 – c Prévention du décrochage scolaire au collège Diderot

Porteur Education Nationale

INTITULE DE L'ACTION	Prévention du décrochage scolaire au collège Diderot
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Décrochage précoce de citoyens collégiens Manque de relais.
OBJECTIFS	Réduire les risques de décrochage scolaire des élèves et notamment des élèves les plus fragilisés. Mettre en place les relais nécessaires au niveau local (travail partenarial : éducateurs de rue, services sociaux, PRE…) afin d'éviter la rupture de l'élève décrocheur avec les institutions (et notamment avec le système scolaire) ; Mettre en place des dispositifs spécifiques dans le cadre de la nouvelle politique pour les banlieues, afin de prévenir les risques de départ prématuré du collège, des élèves les plus exposés aux risques de délinquance ; Favoriser l'intégration des parents les plus démunis afin de permettre ou de maintenir le dialogue avec le système scolaire et les autres institutions et partenaires de la Ville.
BENEFICIAIRES	Pour la prévention de l'absentéisme et du décrochage : de la 6ème à la 3ème Pour le traitement du risque de décrochage avec l'institution : 4ème et 3ème
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	1. <u>Des parcours individualisés pour les élèves de niveau 4e voire 3e</u> Profil : élèves décrocheurs /ou souvent exclus de cours /ou s'autoexcluant /ou ayant épuisé l'ensemble des sanctions internes au collège, parents peu impliqués ou « dépassés », problèmes d'incivilités dans le collège, ayant épuisé tous les dispositifs classiques (tutorat classique, groupe de soutien, PPRE, dispositif relais) ; inaptes à travailler en groupe classe mais ne refusant pas le dialogue dans les relations duelles ; pour lequel le conseil de discipline pourrait être imminent. -Mise en place de parcours individualisés (emploi du temps personnalisé adapté au projet) visant à raccrocher l'élève autour d'un projet personnel permettant de développer la motivation et le sens des responsabilités. -Etablir ou rétablir le lien avec la famille et obtenir l'implication dans le projet de l'élève ; -Mobiliser un ensemble de partenaires afin de permettre le maintien de l'élève dans le système scolaire et assurer sa sortie en fin d'année dans de bonnes conditions : orientation scolaire ou professionnelle en formation initiale ou apprentissage. -Viser à l'identification de partenaires référents assurant le lien avec l'extérieur de l'établissement et l'après collège (AS, ALV, OMJA, CIO, Justice, Police…) ; -Veiller à la certification minimum au sortir du collège : ASSR, BSR, B2i… -Mettre à disposition de l'ensemble de la communauté scolaire des outils de réflexion et d'action (formation des interlocuteurs internes à ce type de dispositif) ;

	2. <u>des actions collectives ciblées</u> : <u>Actions au niveau des élèves de 6e</u> : Projet spécifique d'accueil (théâtre forum) des élèves tout au long de l'année en liaison avec les écoles primaires du secteur et en partenariat avec la Direction, l'équipe de vie scolaire, l'assistante sociale, le conseiller d'orientation psychologue, ALV (A Travers la Ville, éducateurs de rue), des intervenants du CLS, la coordonnatrice REP, les équipes de direction des écoles primaires et l'association « arc en ciel ». <u>Actions au niveau des élèves de 5e et de 4e et de leurs parents</u> : Interventions de l'association OLYMPIO sur le thème « motivé(e)s » : implication, partenariat et sentiment d'appartenance ; relations entre les divers acteurs de la vie scolaire, analyse des malentendus qui pèsent sur le « vivre ensemble » à l'école ; échanges sur les missions de socialisation et de formation à la citoyenneté par l'école et dans l'école, pour renforcer le sentiment d'appartenance des élèves et de tous les membres de la communauté, à un même projet scolaire. <u>Actions au niveau des élèves de 4e et 3e et de leurs parents</u> : Organisation d'actions et d'interventions en partenariats dans et hors le collège éventuellement pendant les périodes de vacances scolaires (OMJA, ALV, CIO, lycées professionnels, entreprises,…) afin de responsabiliser l'élève et les familles autour du projet personnel de poursuite d'études ou d'orientation professionnelle ayant pour finalité une intégration sociale réussie grâce à une orientation professionnelle à court, moyen ou long terme choisie et non subie.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	Convention passée entre la préfecture et l'établissement pour le financement FIPD perçu en 2008
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Education Nationale : Collège Diderot
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Mars 2008
LE COUT	7 700 euros dont 5000 euros FIPD
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Importance et qualité des partenariats développés sur la ville, le département ; Amélioration des chiffres de l'absentéisme ; Diminution des incivilités, des signalements et des conseils de disciplines ; Meilleure implication des élèves dans leur projet personnel ; Développement du travail en réseau et des outils qui y sont associés; Implication des équipes éducatives du collège dans le dispositif ; Qualité de la personnalisation dans le traitement individuel des situations ; Amélioration du climat relationnel entre les élèves de l'établissement ; Sécurisation des parcours au sein du collège ; Taux de certification en fin de collège.

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

1 – 1 – d Prévention et accès à la qualification

Porteur : Opéra Bleu

INTITULE DE L'ACTION	Prévention et accès à la qualification
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Appropriation du parcours individuel. Ré apprentissage du savoir.
OBJECTIFS	Accès à la formation qualifiante et/ou retour au système scolaire pour des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance et les services de la prévention spécialisée. Nous proposons une formation adaptée et un suivi individualisé afin de les orienter et de les préparer efficacement à l'accès aux organismes de formation (CFA) de qualification professionnelle ou de réintégrer un cursus scolaire pour obtenir un diplôme d'état. En adéquation et en collaboration avec leurs éducateurs référents, nous leurs permettons d'évoluer vers des solutions positives pour trouver, grâce à leurs propres efforts, un aboutissement de leurs parcours professionnels et l'autonomie. Taux attendu de 60% de réussite en insertion.
BENEFICIAIRES	Jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance, déscolarisés, et plus particulièrement des circonscriptions d'Aubervilliers, Saint Denis, Saint Ouen, et de l'ensemble de la Seine Saint Denis.
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	25 heures de formation hebdomadaire de septembre à juillet inclus. Parcours de 8 mois en moyenne. Entrée permanente tout au long de la formation. Matières enseignées: Français , Mathématiques, Anglais, Informatique, Théâtre, Sports. Ré apprentissage des savoirs de bases indispensables à toute formation. Travail sur les différents concepts (soi identitaire, familial, corporel, actif, professionnel). Responsabilisation de ses choix, découverte de l'autonomie. Affirmation de la volonté de sortir d'une situation d'exclusion en respectant le programme de formation proposé : horaires, assiduité, concentration, vie en communauté, etc. Construction du parcours professionnel.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	Action conventionnée par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance de la Seine Saint Denis.
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	OPERA BLEU
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Septembre 2008 – Juillet 2009.
LE COUT	55 000 euros dont 5000 euros FIPD 2008
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Rendez-vous et point mensuel avec les éducateurs référents. Réunions avec l'ensemble de l'équipe pédagogique de la formation. Organisation individuelle des matières générales selon les besoins de chaque stagiaire. Synthèses mensuelles des parcours individuels à disposition des services prescripteurs. Possibilité permanente de rencontres entre les référents et les stagiaires pour faire le point ou en cas de besoins. Accompagnement des stagiaires dans toutes leurs démarches professionnelles et dans la construction de leurs parcours éducatif. L'objectif de cette formation est pour les stagiaires, de pouvoir suivre une formation qualifiante, un cursus scolaire, avec succès. Optimiser dans tous les cas la re-dynamisation générée par cette action. Attestation de stage à l'issue de la formation. Indicateurs : Taux d'accès en qualification professionnelle ou reprise du cursus scolaire.

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

1 – 1 – e Accès au permis de conduire pour les jeunes en voie d'insertion professionnelle

Porteur : Ecole + Auto

INTITULE DE L'ACTION	Un permis pour l'emploi : Accès au permis de conduire pour les jeunes en voie d'insertion professionnelle
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	En effet, sur un marché du travail de plus en plus exigeant et fermé aux personnes en situation d'échec scolaire, le permis de conduire demeure aujourd'hui un atout non négligeable pour ne pas dire indispensable.
OBJECTIFS	Destinée à accompagner les jeunes de 18 à 26 ans dans la réalisation de leurs projets d'insertion, l'action permis de conduire pour l'emploi s'articule autour de deux objectifs principaux : Faire passer les jeunes d'un état d'assistance à celui de véritables acteurs, nécessite la mise en place d'un processus durable d'insertion pour chacun d'entre eux. Cela signifie que l'ensemble des actions engagées dans le cadre de ce processus doit tendre vers un but principal : mettre en valeur et développer chez les jeunes des atouts indispensables à leur insertion sur le marché du travail. L'emploi est la clé de voute de la réussite du projet d'insertion. Au nombre de ces atouts le permis de conduire. A travers cette action l'association Ecole Plus Auto entend favoriser l'aboutissement des projets professionnels portés par les jeunes engagés dans un parcours d'insertion, projets pour lesquels l'obtention du permis de conduire est le chaînon manquant pour une véritable insertion dans le monde du travail.
BENEFICIAIRES	20 Jeunes albertvillariens ayant un projet professionnel
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	- Citoyenneté et sécurité routière - Techniques de recherche de l'emploi et droit du travail - Apprentissage du code la route - Apprentissage de la conduite - Topographie, lecture des plans et des principaux axes - Mécanique et économie d'énergie Passage du permis de conduire pour les jeunes en voie d'insertion professionnelle.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	Convention passée entre la préfecture et l'association pour le financement du FIPD
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Association Ecole + Auto
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	5 mois (Septembre 2008 à Février 2009)
LE COUT	43 731 euros dont 5000 euros de financement FIPD 2008
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Nombre de personnes ayant réussi leur examen de code de la route Nombre de personnes ayant réussi leur examen de conduite Nombre d'accès à l'emploi à la sortie de la formation.

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

1 – 1 – f Prévention auprès des 6-13 ans

Porteur : Ville- CG

INTITULE DE L'ACTION	Prévention auprès des 6-13 ans : mise en place des préconisations de l'étude sociologique
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Des problèmes concernant des enfants de 6 à 13 ans en « risque social » se posent sur l'ensemble de la Ville d'Aubervilliers. - un nombre croissant d'enfants de 6 à 10 ans et plus ne respectent pas les règles de collectivité nécessaires à leur intégration dans les structures d'accueil (établissements scolaires, centres de loisirs, centres sportifs…) - un nombre important d'enfants dans l'espace public livrés à eux-mêmes, ne fréquentent pas ou plus les structures qui leur sont destinées (centres de loisirs maternels, maisons de l'enfance…) - un rajeunissement de l'âge des auteurs de délits - un volume inquiétant de mineurs victimes d'actes de délinquance (rackets, vols, agressions physiques et/ou verbales…) - un nombre important de mineurs en danger familial lié à des carences éducatives ou de la maltraitance Ces observations subjectives alimentent un sentiment d'insécurité auprès des populations et des intervenants sur le quartier menée dans le quartier Villette/ 4 chemins.
OBJECTIFS	L'objectif général de ce travail réside dans la prévention auprès des 6/13ans et/ou l'accompagnement de ces enfants fragilisés et de leur famille, afin de réduire ces situations de « risque social ». Il apparaît nécessaire de consolider les politiques de prévention en soutenant et en mettant en œuvre des actions de prévention auprès des 6/13 ans sur la ville d'Aubervilliers.
BENEFICIAIRES	- Les enfants âgés de 6 à 13 ans et les parents - Les professionnels de terrain intervenant sur le quartier Villette /Quatre chemins
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Un cabinet d'étude retenu pour l'étude (cabinet de sociologues) a été mandaté, en partenariat avec le Conseil Général. L'étude a compris deux temps : - élaboration d'un diagnostic partagé avec les partenaires locaux en lien avec les problématiques repérées et les pratiques individuelles et/ou collectives mises en œuvre - mise en place d'un accompagnement méthodologique permettant d'évaluer les actions afin d'optimiser la synergie d'un travail inter-partenarial et la mise en place d'un projet global incluant le cas échéant de nouveaux dispositifs. <u>Axes de travail préconisés par l'étude</u> : - La mise en place d'un travail éducatif spécifique en direction des enfants et des préadolescents - Le soutien aux parents dans leur rôle éducatif - L'appui aux structures et organismes existants dans leur fonction « accueil » de tous les enfants du quartier - La gestion des espaces publics - La mise en place d'une coordination sur les actions de prévention en direction des enfants âgés de 6 à 13 ans et le renforcement d'un travail en réseau

CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Porteur : Ville (DG social, solidarité et santé, Direction Prévention et Sécurité) et Conseil Général, Partenaires : PRE, OMJA, Aubervacances loisirs, ALV, cabinet OPSIS,
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Démarrage de l'action : Février 2007 pour une durée de 10 mois Restitution de l'étude : Février 2008 Démarrage du plan d'action : Mars 2008
LE COUT	Coût de l'étude : 18 000 euros TTC (10000 euros Ville et 8000 euros Conseil Général) Coût des préconisations et des nouvelles actions : *- actuellement à l'étude*
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	- prise en charge adaptée pour la tranche d'age - diminution des agressions - diminution du sentiment d'insécurité

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

1 – 1 – g Conseil Local de Soutien à la Parentalité : commission d'accueil des familles

Porteur : Ville

INTITULE DE L'ACTION	Conseil Local de soutien à la parentalité : commission d'accueil des familles
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Au vu des problématiques sur l'ensemble de la ville, d'enfants et des adolescents montrant des signes de fragilité, étant dans des situations de mise en danger d'autrui et / ou de soi même, et recherchant les limites, il est apparu important de s'interroger sur le soutien à la parentalité que les associations, institutions et ville peuvent apporter en direction des parents. Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 Prévention de la délinquance, le maire a compétence de recevoir des familles pour leur proposer un soutien parental lorsque les enfants ont posés un acte qui transgressent les limites.
OBJECTIFS	Accueil des familles dont les enfants ont commis un trouble à l'ordre public et / ou des incivilités, leur proposer un soutien parentale Transmission d'un bilan transmis au CLSP dont les objectifs est d'alerter celui – ci sur les problématiques non pris en charges par les dispositifs existant.
BENEFICIAIRES	Ensemble des familles d'Aubervilliers rencontrant des difficultés avec leurs enfants (enfant en danger et / ou causant des troubles).
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Ce dispositif aura comme missions : - de réunir des informations pour saisir la pertinence et la plus-value pour la famille de rencontrer le maire ; - d'accompagner le maire lors de sa rencontre avec les familles ; - de mobiliser les partenaires compétents autour d'une situation individuelle afin de préconiser et d'orienter les familles vers des dispositifs de droit commun ; - d'assurer un suivi des situations et d'établir un bilan transmis au CLSP dont les objectifs est d'alerter celui – ci sur les problématiques non pris en charges par les dispositifs existant. Il sera en lien , par le biais du conseil local de soutien à la parentalité, avec le réseaux REEAP et le projet de maison des parents
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	Une convention a été signée entre la préfecture et la ville dans le cadre du financement FIPD
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Direction Générale Direction Prévention et Sécurité PRE – REAAP – service social Conseil Général
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action annuelle
LE COUT	40 000 euros dont 10 000 euros de financements FIPD en 2008
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	- Nombre de familles vues dans le cadre de la commission d'accueil des familles - Suivi - Nombre de conseil local de soutien à la parentalité - Problématiques nouvellement soulevée via la commission

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

1 – 1 – h Médiation Familiale

Porteur : Aadef Médiation

INTITULE DE L'ACTION	- Médiation Familiale - Médiation enfants-parents et médiation adolescents-parents
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	- Difficultés parentales liées à des problèmes conjugaux tels que divorce ou séparation ayant une incidence directe sur la vie des enfants ; dérives familiales et individuelles (délinquance, incivilités, isolement des familles, notamment monoparentales) repliées sur leurs difficultés et « rejetées » par le voisinage. - Phénomènes de violence repérée en famille ou dans l'environnement ; parents débordés et ne voulant pas faire appel à la justice dans un premier temps ; adolescents se plaignant de difficultés familiales parentales, absentéisme scolaire et « rejet » de l'école.
OBJECTIFS	-Etablir ou rétablir les relations et la communication entre les différents membres de la cellule familiale, dans les moments de crise et autant que faire ce peut, en amont de toute difficulté. L'objectif de notre travail est de permettre à chacun des membres de la famille de pouvoir tenir sa place et de trouver un équilibre personnel dans son environnement (familial et scolaire pour les enfants et les adolescents). Les aspects intergénérationnels des difficultés sont donc traités aux diverses étapes des séances de pré-médiation ou de médiation familiale. - Accueillir les concernés au sein de la MJD pour mettre en place un travail de soutien aux parents (reçus séparément ou/puis ensemble) qui sera spécifiquement orienté sur la prévention de la délinquance et des problèmes de comportement des adolescents et des jeunes au sein de la famille et de leur établissement scolaire.
BENEFICIAIRES	Familles Albertvillariennes, parents élevant seuls leurs enfants, enfants et adolescents, jeunes adultes « coupés » de leurs parents, difficultés éducatives parentales, parents en situation de conflit conjugal, au moment ou suite à un divorce ou une séparation, familles confrontées à des problématiques migrantes (conflits liés aux problèmes des papiers qui servent de moyen de pression de l'un des conjoints et impliquant les enfants autour de la mise en place du droit de visite, impossibilité d'avoir recours à l'aide juridictionnelle pour un clandestin qui voudrait divorcer, ect..).
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	-Médiation familiale : Travail de médiation et pré médiation (écoute, information, orientation le cas échéant vers le service ou spécialiste idoine) des membres de la famille dans les moments de conflits parentaux/ conjugaux risquant de déstabiliser l'individu ou la famille elle-même. Nous exerçons également des « phases » de soutien individuel (enfants, adolescents, adultes) afin de permettre un travail avec la famille entière chaque fois que cela est possible. -Médiation parents- enfants- adolescents : *Première étape : entretiens de pré médiation individuels pour identifier la ou les problématique(s) qui mettent en difficultés l'enfant, le jeune et sa famille *(violence repérée en famille ou dans l'environnement ; parents débordés et ne voulant pas faire appel à la justice dans un premier temps ; suspicion d'utilisation de produits illicites ou altérant le comportement ; adolescents se plaignant de difficultés familiales parentales, absentéisme scolaire et « rejet » de l'école..)* *Seconde étape : réaliser autant d'entretiens communs que nécessaire visant à clarifier la situation et amener chacun des concernés à prendre ses responsabilités pour mettre en place une solution durable et acceptable pour chacun. C'est à ce moment que le jeune ou le/les parents peuvent être orientés avec notre soutien pour chercher divers renseignements auprès de professionnels spécialisés (assistance sociale, avocat, écrire au juge des enfants, consulter un professionnel de santé..) afin de les aider à utiliser les

	potentialités du réseau d'Aubervilliers. *Fin de la Médiation Familiale Enfant- Parents ou médiation adolescents-parents : conclure par des accords à court et plus long terme avec possibilité d'ajustements après des périodes de mise en place des dits accords entre adolescents/jeunes et leur(s) parents(s). Ces accords pouvant être une orientation vers des professionnels prenant en charge les mineurs ou les parents sur du long terme. C'est au sein de la MJD que doit se tenir cette consultation. Avantage : importance symbolique du cadre et présence de partenaires que le jeune et ses parents peuvent consulter sur place le cas échéants.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	-Les Professionnels : les enseignants, les travailleurs sociaux, certains acteurs du secteur libéral (avocats ; psychologues, médecins généralistes), les personnels des PMI, des CMPP, de l'ASE, des Centres de Loisirs, de la Maison de Justice et du Droit. -Les Elus : notamment les élus chargés des secteurs dont relèvent les populations que nous recevons.
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Le professionnel de l'Aadef Médiation Enfance Famille détaché pour assurer une permanence de consultation de prévention familiale de la délinquance est un médiateur formé à la thérapie familiale ou à la psychologie clinique, à raison d'une demi-journée par semaine ; chaque semaine : cette fréquence permet un suivi régulier et des rendez-vous assez rapprochés pour assurer une certaine continuité des actions menées.
LE COUT	Ces interventions se dérouleront à raison d'une journée pour la première et d'une demi-journée pour la seconde leur coût total pour l'année est de 22 500€.
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	En fin d'année : Bilan annuel comprenant un rapport faisant état de données statistiques quantitatives, et appréciations qualitatives avec récits de situation en illustration. Sur le cours de l'année : chaque mardi matin en alternance : supervision (avec psychiatre-psychanalyste et avec un autre psychiatre, systémicien) ; analyse de la pratique (thérapeute systémicien) ; réunion de synthèse institutionnelle avec la directrice de l'association de Me Vièville-Terrioux. + formations sur site en fonction des problématiques particulières rencontrées (avec un juge de notre juridiction, avec un avocat, avec une sociologue par exemple..)

THEME 2 : Education à la citoyenneté

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

1 – 2 – a Sensibilisation aux droits et aux obligations

Porteur : Ville - EN

INTITULE DE L'ACTION	Sensibilisation aux Droits et aux obligations
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	-Manque de sensibilisation aux droits et obligations de chacun des citoyens. -Absence de soutien pour les cours d'éducation civique de l'Education Nationale où la citoyenneté est au programme -Banalisation des faits et actes commis envers autrui et envers soi-même -Méconnaissance des missions de protection et de prévention de la justice et des forces de police
OBJECTIFS	- Favoriser la connaissance du système judiciaire français - Faire prendre conscience de la place de chacun en tant qu'acteur dans le procédé de fabrication des lois - Permettre les échanges avec les élèves sur la place et les missions de chaque acteur représentant les autorités publiques à partir de leurs propres représentations - Inviter les élèves à mener un débat - Sensibiliser les parents concernant leurs droits et leurs obligations ainsi que ceux de leurs enfants - Aborder les thèmes problématiques tels que la violence familiale et scolaire, du racket, de la détention des mineurs, le recel, la citoyenneté, les droits et les obligations des élèves.
BENEFICIAIRES	- Elèves des classes de CM2, 6ème et 5ème, 4ème et 3ème - Enfants inscrits aux centres de loisirs durant la période estivale - Parents des élèves de primaires
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Auprès des écoles élémentaires : Dans le cadre d'une semaine de la citoyenneté organisée par les groupes scolaires, les élèves de chaque classe de CM2 échangent et débattent avec des professionnels du Droit, bénévoles de l'Association pour la Promotion de la Citoyenneté des Enfants et des Jeunes (APCEJ) autour du support de l'exposition « Moi, jeune citoyen » qui reprend les questions de citoyenneté à l'école, dans la rue et à la maison. A l 'issue de cette semaine, les parents sont invités à venir débattre avec un professionnel du Droit autour du thème des droits et des obligations. Auprès des collèges : Quatre établissements du second degré auront l'exposition « Moi, jeune citoyen » pour les classes de 6ème et de 5ème. Les professeurs et les CPE, qui ont suivi une formation au préalable par la PJJ, animent cette exposition. Les élèves de 4ème et de 3ème de deux établissements scolaires assisteront à l'animation de l'exposition « 13-18, questions de justice », animée par les éducateurs de la PJJ.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	Une convention a été signée entre l'Education Nationale, l'association APCEJ et la ville
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Direction Prévention et Sécurité, Education Nationale Partenaires : PJJ, APCEJ
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action Pérenne Pour les écoles élémentaires : Novembre à Mars Pour les collèges : Janvier à Mars
LE COUT	5000 euros : interventions 5000 euros : nouvelle exposition Subvention CUCS : 2 500 euros Subvention Conseil Régional : 3500 euros
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	- Amélioration de la connaissance du système judiciaire - Développement des échanges avec les élèves Accroissement de la sensibilisation et association des parents aux interrogations sur les droits et les devoirs des parents et des enfants

THEME 3 : Prévention de la récidive

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

1 – 3 – a Mise en œuvre des mesures de réparation pénale et diversification des postes TIG

Porteur : Ville- Justice

INTITULE DE L'ACTION	Mise en œuvre des mesures de réparation pénale et diversification des postes TIG
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Face à la montée de la délinquance et au rajeunissement de l'âge des auteurs, des réponses judiciaires notamment à vocation éducative ont été mises en place. Il s'agit en particulier de proposer aux auteurs d'effectuer des activités utiles pour la société avec une dimension réparatrice, tout en leur permettant d'éviter les effets désocialisant d'une incarcération. Or de telles mesures ne sont pas assez développées sur le département, faute d'information de ces dispositifs auprès des collectivités territoriales, des associations et des établissements publics et du fait de la difficulté à trouver des tuteurs. Par ailleurs, certaines associations ne disposent pas des habilitations nécessaires pour accueillir les condamnés.
OBJECTIFS	- Assurer un processus de responsabilisation du délinquant tant à l'égard de sa victime que de la société, - Assurer un suivi par les personnels spécialisés et éviter un nouveau passage à l'acte, - Impliquer la collectivité dans un dispositif de réinsertion sociale des condamnés, - Dans le cadre de la réparation pénale : réparer rapidement le préjudice subi avant même qu'une condamnation ne soit prononcée - Dans le cadre du Travail d'Intérêt Général (TIG) : permettre au tribunal d'éviter de prononcer une peine d'emprisonnement de courte durée, dès lors qu'elle ne s'avère pas indispensable eu égard à la personnalité du condamné et à la gravité des faits qui lui sont reprochés.
BENEFICIAIRES	Mineurs et Majeurs auteurs d'actes de délinquance pour lesquels ont été prononcées des peines de TIG et des mesures de réparation pénale
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Soutien à la politique pénale mise en œuvre par le Parquet et aide à la mise en œuvre des condamnations décidés au Tribunal correctionnel, au Tribunal de Police et au Tribunal pour enfants. Travail en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse ainsi que le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation : réunions régulières d'informations, réalisation et édition de plaquettes d'information. Proposer des activités cohérentes avec la problématique de l'individu au sein des collectivités territoriales, des associations habilitées ou des établissements publics (domaines techniques, sportifs, culturels, humanitaires…) Depuis Janvier 2007, des postes mineurs et majeurs ont été ouverts sur le territoire d'Aubervilliers : - Agent d'entretien Stade et Gymnase - Agents administratifs - Secrétaires - Surveillance des locaux et sécurité des biens et des personnes - Agent de Maintenance - Agent de restauration collective - Agent technicien de surface - Agent Polyvalent des écoles - Maçonnerie - Menuiserie - Peinture - Plomberie

	- Serrurerie - Agent polyvalent de maintenance - Agent d'accueil et de secrétariat
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	Une convention est passée entre les services et les associations et les services judiciaires
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Porteur : Justice et Ville, Partenaires : Services de la Ville et de Plaine Commune, Associations, Etablissements publics…
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action annuelle et pérenne
LE COUT	Achat de matériel de protection : 1000 euros (demande pour le FIPD 2009)
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	- Nombre de postes ouverts - Nombre d'associations habilitées - Nombre de peines et de mesures effectuées au sein des différentes structures d'accueil sur la Ville d'Aubervilliers

THEME 4 : Prévention des risques quotidiens

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

1 – 4 – a Education Routière

Porteur : OMJA - Ville

INTITULE DE L'ACTION	Education Routière
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	- De nombreux accidents de la route mortels, dont les victimes sont des mineurs et des jeunes majeurs - Conduite à risques avec des véhicules motorisés dont les mini-motos - Conduite sans permis pour certains automobilistes
OBJECTIFS	- Développer une culture de sécurité routière sur la ville, - Réduire les comportements dangereux sur la voie publique, les incivilités et les mises en danger d'autrui. - Renforcer le rapport jeunes/police
BENEFICIAIRES	- Elèves du premier et du second degré - Ensemble des usagers de la route
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	**Interventions auprès des élèves des écoles élémentaires** : - Travail sur le cheminement scolaire avec les élèves de CE2 afin de les sensibiliser aux règles de sécurité de l'enfant-piéton. L'animation est assurée par des professionnels de la sécurité routière. - Travail de prévention autour de l'enfant cyclo (Education nationale) - Projet de mise en place d'un pédibus autour d'un groupe scolaire : ramassage scolaire effectué par des parents volontaires **Interventions auprès des élèves de l'enseignement secondaire** : dans le cadre de l'organisation d'une semaine de prévention des risques routiers, les élèves de 4ème et de 3ème reçoivent des messages de prévention, de sensibilisation et obtiennent des diplômes : - Passage du Brevet Sécurité Routière (BSR) - Passage de l'Initiation aux premiers secours (IPS) - Mise en place d'un contrôle routier « citoyen » avec la collaboration de la Police Nationale et de la Police Municipale - Message de prévention par la Police Nationale sur les effets des stupéfiants sur la conduite **Communication Information (2008)** : - Participation aux campagnes nationales et départementales, utilisation des médias locaux durant les temps clés de l'année (départs vacances…) - Création d'affiches de sensibilisation des jeunes aux dangers de la conduite par les adhérents à l'atelier BD de l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA)
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	Une convention Multipartite a été rédigée entre les six partenaires
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Direction Prévention et Sécurité – OMJA Education Nationale, MACIF, ECF, la Croix rouge, le service vie des quartiers, Police Nationale, Préfecture (Sécurité routière)
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Projet pérenne concernant le cheminement scolaire La semaine de prévention de risques routiers a lieu durant les vacances de printemps

LE COUT	BSR : 9780 euros HT IPS : 600 euros HT Communication Affichage : 5000 euros TTC Projet deux roues pour les primaires : 4862 euros Subvention PDASR : 2000 euros
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	- Diminution des comportements à risques chez les jeunes conducteurs de deux roues - Diminution des comportements à risques pour les enfants lors du cheminement scolaire - Diminution du nombre d'enfants se déplaçant seuls à l'école - Nombre d'affiches posées - Nombre d'adolescents ayant obtenu un diplôme routier et/ou l'IPS - Nombre de personnes inscrites au sein des différents dispositifs - Nombre de parents volontaires

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

1 – 4 – b Sensibilisation aux dangers et risques d'internet

Porteur : Ville

INTITULE DE L'ACTION	Sensibilisation aux dangers et risques d'internet
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	L'accès à Internet est facilité par les moyens mis en place par la ville, l'Education Nationale et est donc accessible dans la sphère publique et privée. En plus d'être un moyen de travail et de recherche pour tout public, l'utilisation d'Internet est aussi un moyen de communication et favorise le lien social. Les jeunes ont une utilisation d'Internet sans limite et ne connaissent pas toutes les dérives de cet outil. Il paraît aussi pertinent d'apporter une information aux parents et professionnels de l'éducation et de la jeunesse sur les risques liés à l'utilisation d'Internet et ainsi faciliter l'accompagnement des jeunes lors des difficultés rencontrées.
OBJECTIFS	Informer sur les risques d'Internet et les limites de ce moyen de communication. Prévenir sur d'éventuel risques de victimes de cyberdépendances et/ou de cyberpédophiles Sensibiliser les adultes sur les dangers et donner des conseils pour une navigation en toute sécurité.
BENEFICIAIRES	Elèves de CM2 et de 5ème Parents et Habitants Professionnels de l'enfance, de la Jeunesse et de l'Education Nationale
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	- **Interventions dans les collèges de la ville et les écoles primaires scolaires** L'Association Action Innocence intervient sur les collèges, en direction des élèves de 5ème , et les écoles élémentaires pour les élèves de CM2. Un travail pédagogique peut ensuite être mis en place avec les professeurs qui le souhaitent. L'intervention, auprès des élèves, a aussi pour objectif de repérer les potentielles victimes et de donner des bases sur la pratique d'Internet. - **Interventions au sein des centres de loisirs** L'association intervient auprès des groupes informatique des maisons de l'enfance (Aubervacances Loisirs) pour les enfants âgés de 7 à 10 ans - **Formation des professionnels de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse**. (2007) Une formation est organisée pour les professionnels afin de finaliser la transmission du message et de pouvoir pérenniser les conduites de prévention face aux risques encourus par l'utilisation d'Internet. Les professionnels sensibilisés par cette formation sont les animateurs de l'OMJA et Aubervances et les équipes pédagogiques de l'Education Nationale travaillant avec les enfants et adolescents, les personnes du point information jeunesse, les professeurs utilisant l'Internet comme un outil pédagogique (Technologie, plate-forme multimédia…), autres personnes en contact avec l'utilisation d'Internet et les jeunes habitants d'Aubervilliers.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	

RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Direction Prévention et Sécurité Education Nationale, Action Innocence, service vie des quartiers, Aubervacances, OMJA, Point Information Jeunesse
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action pérenne Février à juin
LE COUT	1650 euros pour les interventions au sein des établissements scolaires (de janvier à juin) dont une subvention CUCS de 1000 euros Communication par voie d'affichages
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	- Nombre d'interventions, - Nombre de personnes présentes lors des interventions, - Comportements des personnes au point multimédia de la ville d'Aubervilliers

AXE 2 : Aide aux victimes, accès aux droits, soutien aux professions exposées

THEME 1 : Développement des aides aux victimes et accès au droit

2 – 1 – a Maison de Justice et du Droit

Porteur : Justice

INTITULE DE L'ACTION	Maison de Justice et du Droit
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	L'accès au Droit et à la Justice est une exigence démocratique essentielle de notre société. Le tribunal est une institution qui reste trop souvent perçue comme lointaine des habitants de nos quartiers et l'insécurité juridique, résultant d'un manque d'information et de suivi, dans laquelle se trouvent de nombreuses personnes, peut représenter un facteur de rupture du lien social. Inaugurée le 8 mars 2000 la MJD répondait à deux orientations : • réduire " l'effet de distance " entre le droit et les citoyens en instaurant une justice de proximité et en facilitant l'accès au droit pour tous ; • fédérer au sein d'une même structure les services publics qui concourent à l'application du droit.
OBJECTIFS	- favoriser l'accès aux droits, - favoriser l'apprentissage des obligations, - assurer une meilleure écoute, orientation des victimes, - aider à la résorption des conflits de la vie civile, - développer les possibilités de traitement pénal
BENEFICIAIRES	Population de la ville et des communes limitrophes
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Dans les locaux mis à disposition par la Ville, développement de deux volets Volet pénal et Justice civile : - médiations pénales mises en œuvre par un délégué du Procureur à l'attention des majeurs et des mineurs deux fois par semaine, - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation pour le suivi des mesures judiciaires deux fois par semaine, - Conciliateur de Justice, chargé d'offrir une alternative à la saisine du Tribunal d'Instance ou de Grande Instance en cas de litige civil une fois par semaine. Accès aux droits : - information juridique une fois par semaine du barreau de la Seine Saint-Denis, - conseil juridique une fois par semaine dans le cadre du Point d'Accès au Droit, - permanence hebdomadaire de l'association SOS victimes 93, chargée d'accueillir les victimes d'infractions pénales, - permanence hebdomadaire d'écrivains publics, - médiation familiale civile une fois par semaine, portée par Aadef Médiation, - soutien à la fonction parentale, portée par l'ADSEA deux fois par mois, - droit des étrangers et de la nationalité : permanences hebdomadaires de la Ligue des Droits de l'Homme et de l'association ANGI, - tous les quinze jours, permanence de l'association Léo Lagrange pour le droit de la consommation, - présence du correspondant territorial du défenseur des enfants une fois par mois, - droit du logement une fois par semaine, - surendettement, une ½ journée deux fois par mois - expulsions locatives (ADIL), une ½ journée deux fois par mois - accueil et entretien individuel des femmes victimes de violences (conjugales, intrafamiliales, dans l'espace public, dans le milieu du travail…) par une juriste du CIDFF 1fois par semaine. (cf fiche 2-2-c)

	- projet d'ouverture d'une permanence du délégué du médiateur de la République - permanence de la HALDE depuis le 4 février 2009
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	Une nouvelle convention fixant les modalités de fonctionnement a été signée le 1er février 2007
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Tribunal de Grande Instance, Parquet, Ville, structures intervenant.
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Structure ouverte depuis mars 2000
LE COUT	- Permanences : Avocats : 20 000 euros SOS Victimes : 7754 euros LDH : 6000 euros Leo Lagrange : 4573 euros CDAD : 800 euros - Autres frais de fonctionnement : Charges d'entretien : 7800 euros Fluides : 2900 euros Frais téléphoniques : 2000 euros Documentation : 200 euros Subvention CUCS : 20 000 euros
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	- Nombre de personnes reçues téléphoniquement et physiquement, et fréquentation des permanences - Exploitation qualitative des fiches de satisfaction. L'évaluation des permanences se fait dans le cadre du comité de liaison tel que prévu par la convention de fonctionnement. C'est cette instance qui propose les développements à apporter.

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

2– 1 – b Permanences Juridiques pour les 16-25 ans

Porteur : AISPJA

INTITULE DE L'ACTION	Permanences Juridiques pour les 16-25 ans
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	- manque d'information juridique - difficultés d'accompagnement des jeunes et de leurs familles - manque de lisibilité des structures et des modes de fonctionnement des institutions
OBJECTIFS	Informer sur le public sur leurs droits (droits sociaux, droit du travail, droit des étrangers, nationalité, etc.) Orienter le public vers les lieux ressources en fonction de la demande (Maison de justice et du droit, CIDFF, ADIL, Tribunaux, etc) Ecrire des courriers administratifs, former des recours gracieux ou contentieux (Tribunal administratif, etc) Travailler en relation avec les travailleurs sociaux du territoire
BENEFICIAIRES	Jeunes de 16 à25 ans en difficultés d'insertion, jeunes sans titre de séjour, primo-arrivants Les scolaires Les familles de ces jeunes
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Permanences juridiques sous formes d'entretiens individuels Petits déjeuners d'informations collectives sur les droits sociaux en relation avec la santé (alimentation, accès aux soins, sécurité sociale, santé et emploi, etc.)
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	Une convention est passée entre la préfecture et l'association dans le cadre du financement CUCS
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	AISPJA
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action pérenne et annuelle
LE COUT	31 666 euros dont 15 000 euros de financement CUCS
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Nombre de personnes reçues Dossiers constitués Fiches d'émargement Nombre d'orientations

2 – 1 – c Actions d'information et d'assistance socio-juridique

Porteur : ANGI

INTITULE DE L'ACTION	Actions d'information et d'assistance socio-juridique
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Le droit qui régit les différents aspects de la vie courante, fait souvent l'objet d'ignorance profonde notamment chez les immigrés. Cette ignorance juridique ne peut que renforcer les inégalités sociales et développer par là même les exclusions. En effet, les changements fréquents de législation sur l'entrée et le séjour des étrangers en France et les signatures de nouvelles conventions bilatérales nécessitent de la part des populations immigrées et issues de l'immigration une maîtrise et une connaissance des lois dont la plupart en sont dépourvues
OBJECTIFS	- Accompagnement social des personnes incapables de parvenir par leurs propres moyens, à l'accès aux droits fondamentaux et aux droits créances. - Information, orientation et accompagnement des ayants droit à l'admission au séjour. - Information sur le droit à la nationalité française (naturalisation, réintégration dans la nationalité française..). - Accès aux droits
BENEFICIAIRES	Ayant droit au séjour, à la nationalité française Le public reçu est composé de résidents d'Aubervilliers mais aussi du reste du département de la Seine-Saint-Denis. Ces derniers sont orientés sur l'ANGI en partie par les services sociaux du département, plusieurs Maisons de Justice et du Droit n'ayant pas de services d'assistance en direction des migrants. L'association est aussi identifiée comme un lieu d'aide et d'assistance juridique au travers d'Internet, du minitel et de l'annuaire téléphonique.
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Depuis septembre 2004, sur la demande du Procureur de la République de Bobigny, l'association tient une permanence d'assistance juridique au sein de la MJD, le vendredi de 9h 30 à 13h. Cette permanence vient s'ajouter à celle du lundi (de 10h à 13h) dans les locaux de l'association. Les domaines d'intervention : Accompagnement social des personnes incapables d'y parvenir par leurs propres moyens, à l'accès à des ressources, à des prestations ou à des services sociaux (Cnav, Cotorep, OPHLM, RMI, ...) Information des ayants droits au séjour Regroupement familial Mariages mixtes Parents d'enfants français Ayant droit à la carte de séjour visiteur, étudiant, vie privée et familiale… Ayant droit à la carte de séjour « compétences et talents » Ayant droit à la carte de séjour retraité Ayant droit à l'APS pour soins Documents de circulation pour étrangers mineurs Acquisition du statut de résident de longue durée CE Information et orientation des candidats à l'asile politique et de la protection subsidiaire Information et orientation des candidats à l'acquisition de la nationalité française (naturalisation, réintégration) Eloignement du territoire (Interdiction du Territoire, Arrêté Préfectoral de Reconduite aux Frontières, Arrêté Ministériel d'Expulsion) Ecrivain public pour ceux et celles dont la barrière de la langue reste un handicap de taille.

CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	Une convention entre l'association et la préfecture a été signée dans le cadre d'un financement CUCS
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Association ANGI
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action pérenne et annuelle
LE COUT	30 250 euros dont 15 000 euros de financement CUCS
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Fréquentation des permanences d'accueil, Nombre d'appels de demandes d'information, Taux de satisfaction des publics, Qualité de collaboration avec la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

2 – 1 – d Groupes de médiation citoyenne et citoyens référents

Porteur : Ville

INTITULE DE L'ACTION	Groupes de médiation citoyenne et citoyens référents
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Dans le cadre du projet de développement de la médiation et de l'aide aux victimes, il a été constaté que chaque quartier avait des problématiques propres en matière de sécurité et que certains habitants confrontés à celles-ci manquaient d'appui ou de contact avec des interlocuteurs institutionnels.
OBJECTIFS	Ces groupes bénévoles animés par un citoyen référent et composés d'un nombre restreint d'habitants du quartier ont pour objectifs de constituer un réseau de solidarité et d'échange d'informations sur les questions de sécurité. Ces groupes, en favorisant le développement du lien social entre habitants, doivent se concevoir comme des dispositifs de ressources à destination des personnes victimes isolées et souvent désemparées face aux procédures à engager pour faire cesser les troubles dont elles sont victimes. Favorisant l'expertise d'usage des habitants, les groupes de médiation citoyenne et particulièrement les citoyens référents, seront les relais de l'action publique en terme de sécurité sur le terrain ainsi que les vecteurs d'informations pour la collectivité.
BENEFICIAIRES	Les habitants d'Aubervilliers
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Ce réseau d'entraide et de solidarité entre habitants d'un même quartier se formalise par des contacts réguliers entre un petit nombre d'habitants, identifiés et connus dans leur voisinage, regroupés autour d'un citoyen référent à qui il incombe d'identifier un petit nombre d'habitants dans leur voisinage pour constituer son groupe. Ces citoyens référents pourront rencontrer les membres de leur groupe de médiation citoyenne individuellement et organiser des réunions de ce groupe régulièrement afin de faire remonter les évènements et les problématiques propres à chaque quartier mais également d'apporter un soutien et une aide dans leurs démarches aux personnes victimes d'une infraction ou d'une incivilité. Le citoyens référent sert d'interface entre les habitants qui constituent son réseau sur le quartier, le service Préventions, Aide aux victimes, Interventions publiques, les coordonnateurs de quartier, les services de la ville, la Police municipale et le commissariat.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	- Une « charte » sera proposée pour délimiter les rôles et les missions, les modalités d'intervention, les partenariats et relations souhaitables. - En tant qu'associés occasionnels du service public, les citoyens référents seront déclarés auprès de la SMACL (société mutuelle d'assurances des collectivités locales). Ils recevront une attestation d'assurance et l'assistance juridique de la ville.
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Service Préventios, Aide aux Victimes et Interventions Publiques, les coordonnateurs de quartier, les services de la ville, la Police municipale et le commissariat.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	2009 : Action pérenne
LE COUT	
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	L'outil de suivi à concevoir se présentera sous forme de tableau de bord permettant de faire le bilan des actions et des procédures engagées ainsi que la capacité pour ce dispositif d'interpeller sur les dysfonctionnements urbains notamment favorisant les actes de délinquance ou d'incivilité

THEME 2 : Accueil, accompagnement, orientation et hébergement des femmes victimes de violences au sein du couple

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

2 – 2 - a Accueil, accompagnement et orientation des femmes victimes de violences au sein du couple.

Porteur : Ville- Police Nationale

INTITULE DE L'ACTION	Accueil, accompagnement et orientation des femmes victimes de violences au sein du couple
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Les professionnels souhaitent partager plus d'éléments quant à la législation, aux procédures relatives aux femmes victimes de violences, ainsi qu'aux mécanismes psychiques inhérents à ces phénomènes. Les femmes victimes qui portent plainte au commissariat ont souvent besoin d'un accompagnement social, d'où la nécessité d'une articulation de l'information entre le commissariat et les services sociaux.
OBJECTIFS	Partager la connaissance juridique et psychologique et mieux informer les personnels de Police Nationale et ceux des services sociaux, Améliorer l'accompagnement social des femmes par la mise en place d'un réseau partenarial
BENEFICIAIRES	Femmes victimes de violences au sein du couple
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	**Information** des personnels du Commissariat d'Aubervilliers : formations de deux heures au sein du commissariat d'Aubervilliers, organisées par l'Observatoire départemental des violences envers les femmes, en lien avec la Délégation Départementale au Droit des Femmes, SOS femmes. **Mise en réseau** : Fiche de signalement à caractère social : les personnels du commissariat qui ont accueilli ou pris la plainte de la victime remplissent une fiche, avec l'accord express de l'intéressée, puis la transmettent par fax au responsable du service social municipal. La fiche comporte les coordonnées de la victime, une présentation de la nature de l'intervention de la police, les suites réservées, les interventions extérieures éventuelles (SAMU, pompiers) ainsi que la problématique. Des réunions périodiques de suivi sont organisées.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Département – Ville – Police Nationale Ville (direction prévention sécurité, service social municipal) – Police Nationale

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action ayant eu lieu en 2006 (3 sessions), à renouveler en fonction des besoins. Action mise en place depuis avril 2007
LE COUT	
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Meilleur accueil et accompagnement des victimes Nombre de signalements effectués

2 – 2 – b Groupe de parole violences famille

Porteur : Aadef Médiation

INTITULE DE L'ACTION	Groupe de parole violences famille
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Les violences conjugales sont très fréquentes en France et notre approche des familles nous amène à constater de nombreuses violences faites aux femmes notamment dans les situations de divorce et de séparation. La violence subie par les femmes touche tous les milieux sociaux. Dans la relation conjugale, elle est fondée sur un rapport de force et de domination du conjoint ; le conjoint est le petit ami, le fiancé ou l'époux ; le couple cohabite ou non. Le conjoint impose sa volonté à l'autre en l'humiliant, en le dévalorisant, voire plus. La violence prend différents aspects : elle est verbale, physique, sexuelle et/ou psychologique. A la dimension conjugale s'ajoute rapidement la dimension familiale : les enfants participent de fait aux violences parentales ; ils en sont les témoins, les enjeux, les victimes. Leur bon développement psychique et social est compromis. La violence verbale (insultes, injures), la violence physique (donner des coups, empêcher de rentrer ou sortir de chez soi, etc.) ,la violence sexuelle (imposer des rapports sexuels) et la violence psychologique (mépriser, dévaloriser, menacer, emmener les enfants, etc.) se révèlent destructrices.
OBJECTIFS	Il nous apparaît important de proposer à ces femmes un lieu, un espace spécifique, propre à traiter ces questions de violences dans leurs dimensions sociale, éducative et psychologique et de les amener à changer leurs comportements et attitudes. La rencontre avec d'autres femmes, au même vécu, soutient la femme fragilisée : réactions différentes, discours plus affirmé de certaines sur la violence subie, offrent ainsi à chacune, la possibilité d'exprimer ses émotions et de les traiter.
BENEFICIAIRES	Toutes les femmes victimes de violences de la ville d'Aubervilliers
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Le groupe de parole sera animé par une psychologue et un psychothérapeute, supervisés après chaque séance par un psychiatre spécialiste en systémie. 8 à 10 participantes, recrutées après entretien individuel, en présence des deux professionnels d'Aadef Médiation Enfance-Famille. 6 à 8 séances : une séance dure environ 1h-1h30. Date : d'octobre 2008 à fin décembre 2008 (les entretiens individuels s'effectuant dès la mi-septembre 2008). Lieu : les séances auront lieu dan les locaux de l'association. Horaires : 17h-18h30 ou 17h30-19h.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Aadef Médiation
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	mi-septembre 2008
LE COUT	5 000 euros dont 2500 de subvention FIPD 2008
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Pour le suivi : Réunions de supervision avec le psychiatre Réunions de régulation avec la Directrice/Médiateure familiale, Pour l'évaluation qualitative : - Aider les femmes à élaborer des stratégies de réponse, - lutter contre l'isolement de ces femmes, - protéger les enfants et les exclure des violences intra-familiales, - faire connaître et développer cette action auprès des autres femmes. Pour l'évaluation finale de l'année : Rédaction du bilan/Compte-rendu de l'action de l'année.

2 – 2 – c Soutien aux femmes migrantes victimes de violences

Porteur : ASSFAM

INTITULE DE L'ACTION	Soutien aux femmes migrantes victimes de violences
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Depuis mars 2004, l'ASSFAM est impliquée dans un réseau animé par l'observatoire départemental des violences faites aux femmes (conseil général) sur le territoire de La Plaine Saint-Denis. Ce réseau a abouti en 2006 à la réalisation d'une plaquette d'information sur le public et la mise en oeuvre d'un protocole d'accompagnement destiné aux professionnels. Cette même démarche de mise en réseau est en oeuvre sur Aubervilliers dans le cadre d'actions dénommées « femmes actives et citoyennes ». notre expérience à Saint-Denis nous a sensibilisé à la problématique spécifique des femmes migrantes victimes de violences, pour lesquelles s'ajoutent au problème de la violence, ceux des rapports à leur culture d'origine qui les conduisent à se replier sur elles-mêmes ainsi que des difficultés administratives réelles ou supposées (chantage au titre de séjour par exemple), ayant pour origine la méconnaissance de leurs droits.
OBJECTIFS	Constituer un groupe de soutien aux femmes migrantes victimes de violences. Permettre une écoute et une expression des questions interculturelles pour engager des démarches de résolution des difficultés. Sensibiliser les partenaires de la ville à la spécificité du vécu du phénomène de violence par les femmes migrantes. Participer à une réflexion en partenariat et en réseau sur l'accompagnement de ces femmes pour faciliter leur accès aux dispositifs de droit commun.
BENEFICIAIRES	Femmes migrantes victimes de violences conjugales Professionnels en contact avec les femmes victimes de violences
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Groupe de soutien : Il s'appuiera sur la dynamique de groupe pour aider ces femmes à exprimer leurs difficultés, leurs souffrances et leur permettre de trouver l'énergie pour engager des démarches (groupe d'une quinzaine de femmes). Ce groupe animé par deux assistantes sociales formées à l'approche interculturelle pourra bénéficier ponctuellement du soutien d'un psychologue spécialiste des questions de violences intra familiales chez les populations migrantes. Actions partenariales et en réseau Participation à un comité de pilotage animé par la ville d'Aubervilliers et mettant en réseau les professionnels concernés par les violences faites aux femmes (commissariat, service social municipal, réseau femmes actives et citoyennes, services de la ville, CIDF, droit des femmes...) afin de mieux collaborer entre services et mener une réflexion sur les campagnes de mobilisation.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	ASSFAM
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	2008 - 2009
LE COUT	18 000 euros dont 10 000 euros FIPD 2008
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Nombre de femmes participant au groupe Nombre de séances réalisées avec le groupe Nature des problèmes rencontrés par les femmes Difficultés traitées, Réorientations réalisées Nombre de réunions partenariales Diversité des partenaires rencontrés Implication de l'ASSFAM dans les productions du comité de pilotage (plaquettes d'information, campagnes de sensibilisation, protocoles…).

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

2 – 2 – d Favoriser l'accès aux droits des femmes par un accompagnement juridique spécifique

Porteur : CIDFF

INTITULE DE L'ACTION	Favoriser l'accès aux droits des femmes par un accompagnement juridique spécifique
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Plusieurs albertivillariennes se rendent à différents points d'informations pour accéder à une consultation du CIDFF93 (63 pour 2007 sur tout le département) parmi lesquelles 15 sont suivies individuellement Intérêt d'avoir un point d'informations sur la ville
OBJECTIFS	Développer un accompagnement spécifique pour les femmes victimes de violences concernant l'accès au droit et à leurs droits sur le lieu de domiciliation de ces femmes.
BENEFICIAIRES	Public féminin victime de violences (violences conjugales, violences intrafamiliales, violence dans l'espace public, violences dans le milieu du travail…)
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Permanence à la MJD « cidff93 » de 3H00 d'accueil-entretien et de 3H00 en accompagnement individualisé des femmes victimes de diverses incriminations pour permettre un accès au droit de proximité. Capacité et spécificité d'écoute des juristes CIDFF93 et faculté d'interpellation auprès des principaux partenaires dans l'évaluation des pratiques en plus d'une participation à un développement équilibré du territoire
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	CIDFF 93
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action annuelle , mise en œuvre Novembre 2008
LE COUT	12 000 euros dont 9000 euros de financement FIPD
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Suivi statistique de la nature des demandes sur la localisation du territoire.

2 – 2 – e Ouverture d'un accueil de jour

Porteur : la Main Tendue

INTITULE DE L'ACTION	Ouverture d'un accueil de jour
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	L'accroissement du nombre de femmes victimes de violence, formulant une demande d'aide, de conseil, de suivi et d'accompagnement , nécessite un lieu privilégié et adapté à leur situation.
OBJECTIFS	Ouverture d'un Accueil de jour en lien avec le dispositif d'urgence « Le Relais des femmes » dont la problématique est les violences conjugales et familiales
BENEFICIAIRES	Femmes majeures en difficultés sociale : o Femmes victimes de violences conjugales ou familiales et qui vivent encore à leur domicile o Femmes se trouvant en situation de rupture o Femmes se trouvant en hébergement précaire (hôtel, squat ….) o Femmes devant assurer seules des responsabilités familiales Enfants accompagnant leur mère
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Il s'agira d'un espace d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation, ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00. Les objectifs de cet espace peuvent se décliner de la façon suivante : - Assurer un accueil individualisé - Proposer un espace où la personne peut se reposer et penser en toute tranquillité en tenant compte de ses difficultés (liées aux violences, relationnelles, culturelles sachant que Aubervilliers comporte une population migrante importante) - Aider la personne à se retrouver dans la dignité par un travail de restauration de l'image de soi, le bien-être et l'hygiène. - Permettre d'accéder ou de retrouver l'accès à ses droits et devoirs. (Domiciliation administrative, conseils juridiques, instruction dossier RMI, ouverture de droits aux différentes aides sociales, soutien psychologique) Services proposés : • <u>Accueil</u> Nous leur proposons de se poser, de se reposer, la possibilité de prendre une collation le matin (boissons chaudes, jus de fruits et gâteaux secs) et un goûter l'après-midi, de prendre une douche, de laver, sécher et repasser leur linge et de bénéficier de divers dépannages : vestiaire, aide alimentaire … Sur un deuxième temps et à leur demande, la possibilité d'entretien individualisé avec un travailleur social sur rendez-vous. Ce premier entretien doit permettre à ces femmes d'exposer leur situation librement avec leurs mots et leurs émotions, nous les aiderons à classer leurs problèmes rencontrés, pour en dégager les priorités et entrevoir des solutions adaptées. Ce suivi a pour objectif de les accompagner momentanément durant leur parcours afin qu'elles élaborent un projet et qu'elles trouvent les moyens favorisants leurs aboutissements. • <u>Prestations individuelles</u> *Autour de l'hygiène et de la santé* Mise en place de consultation de médecins bénévoles Partenariat avec le service municipal de l'hygiène dans un souci de prévention Douche Buanderie (machine à laver le linge et sèche-linge)

	Vestiaire de dépannage Autour de l'information et des loisirs Activité culturelle et spectacle Bibliothèque Presse Mise à disposition d'informations diverses (locales, administratives…) Espace aménagé pour les enfants *Activités sanitaires et sociales* Information, orientation et conseil auprès des femmes accueillies dans des domaines variés (santé ; droits ; hébergement ; enfants) par des professionnels de ces domaines Mise en relation avec institutions ou associations extérieures Alcoolisme : prévention et soins • <u>Prestations collectives</u> Ateliers cuisine (pâtisserie),bricolage pratique, couture (machines à coudre à disposition), sorties loisirs Animations avec les enfants le mercredi (jeux - contes)
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	La Main Tendue
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Eté 2008
LE COUT	228 500 euros dont 20 000 euros de FIPD
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Statistiques trimestrielles afin de mesurer le taux de fréquentation de cet accueil de jour, le nombre d'entretiens réalisés ainsi que le nombre d'orientations juridiques.

2 – 2 – f Hébergement des femmes victimes de violences au sein du couple

Porteur : la Main Tendue

INTITULE DE L'ACTION	Hébergement des femmes victimes de violences au sein du couple
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Un manque de solutions d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales.
OBJECTIFS	Renforcer les possibilités d'hébergement des femmes victimes en complément des moyens existants
BENEFICIAIRES	Femmes victimes de violences au sein du couple
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	L'association La Main Tendue loue un à trois appartements permettant l'accueil de femmes victimes accompagnées le cas échéant de leur(s) enfant(s). La durée de l'hébergement peut aller jusqu'à un mois, sachant que les modalités d'intégration d'autres structures à moyen terme seront recherchées. Dès leur entrée dans les lieux, les personnes accueillies font l'objet d'un suivi opéré par un travailleur social.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Ville – Association La Main Tendue – DDASS – CAF - CMP – CMPP – OPHLM – Police Nationale – 115 – associations
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action pérenne
LE COUT	Budget prévisionnel 2007 (7 mois) : 127 848 euros Budget prévisionnel 2008 (12 mois) : 200 000 euros
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Nombre de personnes accueillies en structure d'hébergement

THEME 3 : Soutien aux professions exposées

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

2 – 3 – a Prévention Violence : Compréhension des processus et gestion des situations difficiles

Porteur : Ville- EN

INTITULE DE L'ACTION	Prévention Violence : Compréhension des processus et gestion des situations difficiles dans les institutions *« Intervention auprès des enfants, des adolescents et des parents : comprendre et gérer les difficultés »*
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Dans le cadre du groupe de travail de violence agie et violence subie, une des orientations prises par l'ensemble des partenaires était de développer les moments d'échanges et de formation pour les professionnels suite à des observations et remarques formulées par des professionnels sur ce sujet.
OBJECTIFS	- Elargir les connaissances des professionnels de l'enfance et de la jeunesse et professionnels oeuvrant dans le champ de la santé, du social, de l'éducatif et de la prévention. - Connaissance des institutions - Prévention des comportements violents des enfants et adolescents - Réflexion sur les pratiques des institutions - Travail en groupe restreint de quartier
BENEFICIAIRES	- 18 enseignants du cycle 3 - collèges - professionnels de l'enfance et de la jeunesse et professionnels oeuvrant dans le champ de la santé, du social, de l'éducatif et de la prévention. Maximum 50 bénéficiaires
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Autour de trois journées (10 Novembre, 15 décembre et 10 mars), des sociologues spécialisés sur les questions de violences juvéniles et du rapport des institutions avec le phénomène de violence interviendront au collège rosa Luxemburg. Une intervention magistrale introduira la journée. Des points historiques ainsi qu'une analyse des comportements et des réactions de violences seront présentées d'un point de vue sociologique. Puis dans un second temps des ateliers seront formés autour des problématiques soulevées dans la matinée. Ces espaces de réflexion seront pilotés par des professionnels de l'Education Nationale et de la Ville. Une restitution de ces ateliers clôturera la journée. La troisième rencontre est organisée autour du fonctionnement des institutions où les acteurs de protection de l'enfance (ASE – PMI- SSM) et associations habilitées – PJJ – Unités de protection sociale du commissariat seront présents.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Ville – Education Nationale
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Novembre 2008 à Mars 2009
LE COUT	1200 euros = interventions des professionnels 500 euros = Autres frais
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	- meilleure connaissance du phénomène de violence durant l'enfance et l'adolescence - échange avec les professionnels - développer des groupes par quartier sur ce sujet

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

2 – 2 – b Sécurité du secteur économique

Porteur : Ville- CCIP- Police Nationale

INTITULE DE L'ACTION	Sécurité du secteur économique
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	- Des établissements sont victimes de diverses infractions qui ne font pas toujours l'objet d'une plainte et ils souhaitent qu'un soutien leur soit apporté. - Diverses structures sont sollicitées quant aux problématiques de sécurité du secteur économique. Les informations nécessitent l'existence d'une meilleure centralisation et coordination entre les services. -Les commerçants et entreprises ont besoin d'une meilleure connaissance de l'ensemble des outils et des procédures pour se protéger et pour mieux dissuader les faits de délinquance. - Au moment, ou juste après que les victimes aient subi une agression, elles ne disposent pas toujours à portée de la main des numéros de téléphone utiles (police, ambulance, centre d'écoute…)
OBJECTIFS	- Connaître les faits de délinquance subis par le secteur économique, d'autant qu'ils ne font pas toujours l'objet de plainte, et de ce fait mieux prendre en compte les problématiques - Faciliter le suivi de la procédure, - Améliorer l'orientation des professionnels (vers les services de police, une association d'aide aux victimes, les services municipaux …). - Mieux se protéger pour prévenir les actes de délinquance, - Mieux réagir pendant et après avoir été victime ou témoin d'un acte délictueux
BENEFICIAIRES	Commerçants, artisans et entreprises
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Fiche de signalement : Elaboration d'une fiche de signalement Transmission, après validation des partenaires à l'ensemble des commerçants, artisans et entreprises. En cas de survenance d'incident, les professionnels complètent la fiche, puis la transmettent par mail, fax ou courrier à la Direction Prévention et Sécurité, La Direction Prévention et Sécurité oriente la fiche vers la structure compétente, assure en cas de besoin le suivi du dossier, Des réunions de suivi seront organisées par la Direction Prévention et Sécurité. Guide :Elaboration et édition par le CCIP et la DDSP d'un guide méthodologique et d'orientation. Rubriques principales : quelles protections et quelle assurance ? comment aménager son local ? quelle attitude adopter face à une agression ? qui contacter ? (police, ville, association d'aide aux victimes...).
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	

RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Ville (Direction prévention et sécurité), Police Nationale, Plaine Commune, Chambre de Commerce et d'Industrie, Maison du Commerce et de l'Artisanat
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action prévue en 2009
LE COUT	A évaluer
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Nombre de fiches de signalements reçues Nombre de guides distribués Nombre de personnes présentes aux formations

THEME 4 : Prise en charge globale du public au commissariat

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

2 – 4 – a Prise en charge globale du public au commissariat

Porteur : Police Nationale/Ville

INTITULE DE L'ACTION	Prise en charge globale du public au commissariat
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Le parcours d'une personne victime d'infraction est jalonné de démarches et d'étapes qui sont autant de rencontres parfois éprouvantes avec des professionnels, acteurs, institutionnels ou privés, fonctionnaires d'un service public ou membres de professions libérales. En outre, ces prises en charge sont souvent cloisonnées et faiblement ordonnées.
OBJECTIFS	Il s'agit d'améliorer l'accueil ainsi que la réponse apportée aux victimes et les aider en leur expliquant quelles démarches effectuer, à quel service s'adresser, comment faire valoir ses droits. Éviter toute survictimisation et lutter contre le développement du sentiment d'insécurité.
BENEFICIAIRES	Toute personne se présentant au commissariat se déclarant victime directe ou indirecte d'une infraction pénale, devant bénéficier d'une prestation d'accueil, d'une prise en charge, d'un accompagnement ou d'une orientation, soit à sa demande, soit sur la proposition du fonctionnaire de police. Personnes vulnérables en situation difficile, identifiées par les forces de police à l'occasion des missions de surveillance, alors même qu'aucune infraction pénale n'est formellement établie.
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	1. Mise en réseau : orientation des victimes vers l'association « Sos victimes » 2.Permanence d'une psychologue au commissariat d'Aubervilliers 3.Mise à disposition d'un travailleur social au commissariat
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	Convention pour le travailleur social au commissariat passée entre la préfecture, la DDSP et la ville
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Police Nationale, Association SOS Victimes 93, Ville, Préfecture
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action pérenne
LE COUT	Subvention de 40 000 par an ans allouée pour trois par la préfecture pour le poste du travailleur social
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Nombre de personnes reçues aux permanences par an. Nombre de dossiers suivis par l'accueillant victimes Nombre de situations suivis par le travailleur social

AXE 3 : Prévention situationnelle et amélioration du cadre de vie

THEME 1 : Etude de sécurité pour les programmes urbains de construction et d'aménagement

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

3 – 1 – a Etude de sécurité pour les programmes urbains de construction et d'aménagement

Porteur : Ville

INTITULE DE L'ACTION	Etude de sécurité pour les programmes urbains de construction et d'aménagement
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Des actes de délinquance sont commis dans les bâtiments et les espaces publics ou privés, ce qui génère des coûts d'entretien et de réparation élevés et entretient le sentiment d'insécurité. Les constructions et les aménagements doivent prendre en compte ces phénomènes.
OBJECTIFS	Etablir un diagnostic préalable de sécurité basé sur des échanges entre les acteurs de la sécurité, les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage des chantiers afin : - d'assurer une protection optimale des personnes et des biens, - de faciliter l'intervention des services d'urgence et de police.
BENEFICIAIRES	Maîtres d'œuvre, maître d'ouvrage.
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Au-delà et en complément des dossiers entrant dans les critères prévus par les dispositions légales du Code de l'Urbanisme (décret du 1er octobre 2007 fixant les obligations d'études préalable de sécurité publique (ESP)), structure ad hoc réunissant notamment le service urbanisme réglementaire, la direction prévention et sécurité, les maîtres d'œuvre et / ou maîtres d'ouvrage, et en tant que de besoin tout autre interlocuteur nécessaire. Cette structure permet de donner un avis sur les mesures prévues par les constructeurs et les aménageurs, avis portant sur les conséquences du projet sur la protection des personnes et des biens. Il peut s'agir également de suggérer des mesures préventives. Le cas échéant, il peut être fait appel à l'expertise de la DDSP afin d'établir des diagnostics accompagnés de préconisations.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Ville (Direction Prévention et Sécurité, urbanisme réglementaire, direction des services techniques…), DDSP…
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action pérenne
LE COUT	
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Nombre de dossiers traités

THEME 2 : Aménagement de voirie et points écoles

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

3 – 2 – a Aménagement de voirie et points écoles

Porteur : Ville-Plaine Commune

INTITULE DE L'ACTION	Aménagement de voirie et points écoles
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Plaine Commune et la ville souhaitent pouvoir mieux identifier les lieux accidentogènes de la ville. Des aménagements techniques autour des points écoles et sur la voie publique restent à réaliser.
OBJECTIFS	Disposer d'une cartographie identifiant les lieux accidentogènes afin de mener des actions de prévention et de sécurité adaptées, Sécuriser l'accès et les abords des établissements scolaires ainsi que des crèches, notamment dans le cadre du plan vigipirate, Optimiser la mise en place d'agents municipaux en les affectant aux traversées les plus dangereuses
BENEFICIAIRES	Usagers de la voie publique et notamment les personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées…)
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Exploitation des données transmises par la Direction Départementale de l'Equipement à la ville et à Plaine commune. Finalisation de la sécurisation des points écoles. Ces aménagements font partie d'un programme pluriannuel commencé en 1997. Projet de recherche d'habitants volontaires pour compléter le dispositif de couvertures de points écoles
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Plaine commune (Unité Territoriale Espaces Publics), Ville (Direction Prévention et Sécurité, Services techniques) Direction Départementale de l'Equipement, Police Nationale
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Intégré au plan pluri annuel (à évaluer par an)
LE COUT	
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Evolution de l'accidentologie Taux de couverture des points écoles

THEME 3 : Lutte contre les occupations abusives du domaine public

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

3 – 3 – a Lutte contre les occupations abusives du domaine public

Porteur : Ville-Police Nationale- Plaine Commune

INTITULE DE L'ACTION	Lutte contre les occupations abusives du domaine public
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	L'usage des espaces publics n'est pas toujours respecté, ce qui génère une dégradation du cadre de vie (dépôts sauvages d'encombrants, stationnements anarchiques, épaves, mécanique automobile sauvage,…).
OBJECTIFS	- Améliorer le cadre de vie des habitants - Rechercher toutes réponses aux problématiques d'occupations abusives du domaine public, - Lutter contre la mécanique automobile sauvage, - Améliorer la rapidité d'enlèvement des épaves et des dépôts sauvages.
BENEFICIAIRES	Habitants d'Aubervilliers
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Traitement des véhicules en stationnement non payés, gênants, abusifs, dangereux, ou en état d'épave : epérage des véhicules, puis transmission d'une fiche de signalement au commissariat (verbalisation, mise en demeure du propriétaire, mise en fourrière), Traitement de la mécanique automobile sauvage sur la voie publique : Application de l'arrêté municipal interdisant la mécanique sauvage, et du Règlement Départemental Sanitaire (RDS). Dépôts sauvages : Traitement par les inspecteurs de salubrité de Plaine Commune, assermentés pour réprimer les dépôts sauvages. Le cas échéant, ces agents peuvent bénéficier du soutien de la Police nationale et de la Police Municipale.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Ville (Direction Prévention et Sécurité : police municipale), Police Nationale, Plaine Commune
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action existante, en développement
LE COUT	Coût de fonctionnement (personnels affectés à ces missions + frais annexes)
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	- nombre de véhicules enlevés par année et par type de problématique. - nombre d'infractions relevées à l'arrêté municipal et au RDS. - nombre de traitements des dépôts sauvages signalés ou repérés, nombre d'auteurs identifiés, fréquence et nature des dépôts reconstitués régulièrement dans un même lieu, tonnage des dépôts ramassés.

THEME 4 : Vidéo-protection

3 – 4 – a Vidéo protection OPH

Porteur : OPH

INTITULE DE L'ACTION	Vidéo protection OPH
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Près de 200 plaintes sont déposées chaque année par l'OPH d'Aubervilliers dont la plupart concernent du vandalisme ou de la dégradation dans les parties communes, ascenseurs et barrières de parking. De nombreuses pétitions de locataires portent sur ce sujet. Il est quasiment impossible d'agir sur les auteurs de ces nuisances, car d'une part le délit est difficile à prouver, les locataires portant rarement plainte nominative, d'autre part les faiseurs de trouble, pour un certain nombre d'entre eux habitent l'immeuble concerné. La seule réponse de l'OPH consiste à réparer et nettoyer de manière renforcée ces sites sensibles ce qui nécessite un budget d'entretien non négligeable et soustrait de ce fait à d'autres interventions qui seraient plus utiles. L'installation d'une vidéo protection expérimentée dans un immeuble démontre que l'identification de l'auteur des faits suivie d'une convocation de l'intéressé et/ou de ses parents permet d'avoir une action préventive en direction de certains jeunes dont les actions relèvent parfois plus du désœuvrement que de la véritable délinquance.
OBJECTIFS	Dissuader la commission d'infractions Augmenter le taux d'occupation des places de parking
BENEFICIAIRES	Environ 2000 locataires de l'OPH
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Dans les parkings Protection de 25 parkings, 350 caméras sont installées sur l'ensemble des parkings souterrains couvrant 2800 emplacements (dont 334 appartenant à la ville). Visualisation en direct de 21 heures à 5 heures avec possibilité de moduler cette tranche horaire. En dehors de la visualisation, un enregistrement permanent est effectué. Remise de CD-Rom au commissariat pour toute demande de recherche d'images suite à une plainte, Boxage de 4 parkings : rue de la Commune de Paris, boulevard Félix Faure, rue de la Maladrerie, rue Charles Tillon. Travaux en cours rue Lopez et Jules Martin. Réunions de suivi et d'évaluation OPH /ville /entreprise prestataire /Police Nationale. Dans les parties communes des immeubles repérés comme particulièrement exposés - étude et suivi d'installation de matériel de surveillance sur les sites prioritaires (analyse du type de matériel adéquat et localisation) - achat d'unités centrales, de caméras et pose de matériels (câblage et branchement) Lieux de réalisation : Cité République : 1 hall + 8 paliers 23 Union 1 hall 21/25 Charles Tillon : 2 halls et ascenseurs 21 commune de paris : 1 hall 112 Cochennec : 5 halls 17 Nouvian : 1 hall

	35 rabot : 1 hall 120 Cochennec : : barrière de parking 38 hémet : barrière de parking 1 à 38 Grosperrin : 12 halls
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	OPH (direction générale, direction proximité maintenance), Ville**,** Police Nationale, entreprise prestataire
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Pour les parties communes, 2è semestre 2007 (action pérenne).
LE COUT	1. Coût des travaux d'installation des caméras : 1 180 980 euros. Coût de maintenance et de surveillance par an : 38 023 euros. 2. 180 000 euros Financement FIPD de 20 000 euros en 2007
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	1. Un rapport annuel fait état des problèmes constatés Evaluation de l'impact des moyens mis en œuvre: - Evolution des infractions commises dans les parkings faisant l'objet d'une protection, - Evolution du taux d'occupation des parkings, 2. Climat apaisé à l'intérieur des immeubles et réduction de la dégradation Nombre de plaintes déposées Frais de remise en état suite aux actes de vandalisme

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

3- 4 – b Vidéo-protection ASGO

Porteur : ASGO

INTITULE DE L'ACTION	Vidéo-protection ASGO
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	- Sentiment d'insécurité - Agressions et cambriolages
OBJECTIFS	Rétablir sur les voies de circulation et espaces communs aux ensembles immobiliers membres de l'association une ambiance générale sûreté pour tous les habitants des immeubles
BENEFICIAIRES	Plusieurs milliers habitants, commerçants, travailleurs qui constituent le tissu social et économique de la dalle.
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Installation d'un système de vidéo surveillance couvrant l'espace commun aux immeubles membres de l'association
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	ASGO
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Octobre 2008
LE COUT	17 500 euros dont 5000 euros FIPD
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	- nombres de plaintes suite à des dégradations de biens et :ou d'agressions sur les personnes physiques - nombre de dépôts de plaintes dans les commissariats - réouverture des commerces dans la galerie marchande - Nombres de requêtes

AXE 4 : Lutte contre la délinquance de voie publique et l'économie souterraine

THEME 1 : Politique territorialisée du parquet

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

4 – 1 – a Mise en place d'un Correspondant Ville –Justice

Porteur : Ville- Justice

INTITULE DE L'ACTION	Mise en place d'un Correspondant Ville -Justice
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Le Parquet de Bobigny développe depuis plusieurs années une politique territorialisée, permettant de mieux s'adapter à la réalité des problématiques locales. Pour cela, des magistrats référents sur chaque CLS du département ont été nommés, chargés d'assurer l'investissement du Parquet dans l'ensemble des dispositifs locaux de coproduction de sécurité et de prévention de la délinquance. Dans le même temps, le développement de la justice de proximité est favorisé, via notamment l'activité de la MJD. Les besoins nouveaux qui sont apparus avec les politiques publiques, notamment les contrats locaux de sécurité, ont fait émerger la nécessité d'une liaison entre les autorités locales et les parquets qui passe aussi par le partage des données statistiques et le suivi précis des délinquances sur le terrain.
OBJECTIFS	A cet égard, le rôle d'un correspondant Ville-Justice est : - **d'assurer et de développer l'interface entre le Parquet et la Ville ;** - **de permettre l'échange réciproque d'informations afin de recouper, en termes statistiques, les réponses judiciaires des tribunaux et les faits constatés par les services de répression.**
BENEFICIAIRES	Les habitants d'Aubervilliers.
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Le correspondant Ville-Justice assure, sous l'autorité du Procureur de la République, les missions suivantes : - Assistance du magistrat référent, - Suivi du volet Justice du Contrat Local de Sécurité, - Ressource d'information pour l'Observatoire de la Sécurité - Suivi des activités non judiciaires de la Maison de Justice et du Droit, - Suivi des décisions prononcées par le Tribunal Correctionnel et le Tribunal pour Enfant, - Rédaction de courriers pour le magistrat référent, - Rédaction de notes ou dossiers circonstanciés pour le Magistrat référent, - Interventions en milieu scolaire, - Formations en direction des professionnels. - Expertise juridique (constitution de dossiers, rédaction de notes).
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	- Signature d'une convention relative à l'information réciproque entre le Maire et le Parquet. - Décision d'agrément du correspondant Ville-Justice par le Procureur de la République.
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Parquet de Bobigny – Ville – Police Nationale
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Septembre 2008
LE COUT	Charges de personnel 44805 euros dont financement CUCS de 15 000 euros
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	- Développement du travail partenarial. - Ingénierie de projet. - Création d'outils de suivi.

4 – 1 – b Observatoire Local de la Sécurité

Porteur : Ville- Justice

INTITULE DE L'ACTION	Observatoire Local de la Sécurité
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Dans le cadre de l'installation du C.L.S.P.D, qui a pour mission, sur la base d'objectifs communs et partagés, d'engager une action coordonnée des différents acteurs de la sécurité à l'échelon local, la mise en place d'un observatoire de la sécurité permet aux pouvoirs publics de disposer d'informations permettant de recouper en termes statistiques les réponses judiciaires des tribunaux, les faits constatés par les services de répression, ainsi que l'ensemble des signalements en direction des institutions. En effet, l'incapacité des instruments de mesure à restituer le déroulement du processus judiciaire dans son ensemble et à suivre, ce faisant, le devenir des plaintes entretient des malentendus source de conflits et d'incompréhension entre l'administration et les juridictions. Les besoins nouveaux qui sont apparus avec les politiques publiques, notamment les contrats locaux de sécurité, ont fait émerger la nécessité d'une liaison entre les autorités locales et les parquets qui passe aussi par le partage des données statistiques et le suivi précis des délinquances sur le terrain.
OBJECTIFS	- Créer un outil opérationnel de diagnostic partagé au C.L.S.P.D. visant à établir des objectifs communs reposant sur des données recoupées. - Fournir une information transversale de l'état et de l'évolution de la délinquance aux différents partenaires leur permettant d'apprécier l'ampleur des moyens à mettre en œuvre pour prévenir la délinquance et d'adapter leur propre intervention dans les différents secteurs de la ville.
BENEFICIAIRES	L'ensemble des partenaires du C.L.S.P.D
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Pour faciliter le croisement des données statistiques d'évaluation des délinquances et assurer la cohérence d'une démarche partenariale en matière de sécurité entre les différents partenaires du C.L.S.P.D : - Le correspondant Ville-Justice recueille sous l'autorité du Magistrat référent des éléments statistiques relatifs aux infractions signalées au commissariat (base Odyssée, base Gaïa, Main courante), les signalements d'incidents en milieu scolaire (Éducation Nationale) et assure un suivi des décisions du Tribunal Correctionnel et du Tribunal pour Enfants. - La Direction Prévention et Sécurité recueille les faits significatifs signalés par les bailleurs, les coordonnateurs de quartiers, les habitants, la RATP et l'ensemble des acteurs de la ville. - Le correspondant Ville-Justice traite l'ensemble des données et apporte à l'Observatoire de la sécurité des tableaux de bords "anonymisés" indiquant : l'infraction, le jour et l'heure, son adressage précis, le type d'endroit où a eu lieu l'infraction. - La Direction Prévention et Sécurité traite l'ensemble des faits signalés et apporte à l'Observatoire de la sécurité des tableaux de bord similaires. - Selon une nomenclature définie, une exploitation des tableaux de bords et une analyse mensuelle, semestrielle et annuelle sont réalisées.

CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	- Signature d'une convention relative à l'information réciproque entre le Maire et le Parquet. - Décision d'agrément du correspondant Ville-Justice par le Procureur de la République.
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Parquet de Bobigny, Ville, Police Nationale, Education Nationale, Bailleurs, RATP.
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action annuelle et pérenne
LE COUT	Coût de fonctionnement.
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	- Meilleure information réciproque des partenaires ; - Etablissement de diagnostics partagés ; - Adaptation des dispositifs et actions aux problématiques constatées.

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

4 – 1 – c Groupe Local de Traitement de la Délinquance

Porteur : Justice

INTITULE DE L'ACTION	Groupe Local de Traitement de la Délinquance (G.L.T.D)
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Dans le cadre de la politique territorialisée développée depuis plusieurs années par le Parquet de Bobigny, qui tend à assurer, d'une part, une justice de proximité et d'autre part, une meilleure adaptation de la réponse pénale à la réalité des problématiques locales, des magistrats référents ont été chargés d'assurer l'investissement du Parquet dans l'ensemble des dispositifs locaux de coproduction de sécurité et de prévention de la délinquance.
OBJECTIFS	- Le GLTD a pour objectif premier une meilleure maîtrise du territoire considéré mais aussi la sécurité dans l'habitat et les transports afin d'y assurer un état de droit. - Il permet de mobiliser les acteurs de terrains publics et privés impliqués par la sécurité, l'action sociale et l'action éducative. - Il permet au Parquet d'accroître sa réactivité face à la délinquance qui occasionne le plus, les troubles à l'ordre public et perturbe la vie des habitants du territoire concerné avec à cette occasion une meilleure adéquation des réponses pénales : délinquance violente, acquisive, multiréitérante produite notamment par des mineurs.
BENEFICIAIRES	- Les habitants du territoire considéré ; - Les partenaires impliqués ; - Les auteurs identifiés comme pouvant encore relever de « mesures de prévention ».
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	A l'initiative de l'autorité judiciaire sur sollicitation de la Ville, un GLTD a été instauré dans un but premier d'action publique, après que les partenaires aient fait le constat que les actions spécifiques notamment à caractère préventif des uns et des autres avaient trouvé leurs limites, pour un an sur le quartier de la Villette en 2006 puis sur le quartier de la Maladrerie - Emile Dubois depuis avril 2008. Il vise à mettre en place à l'initiative du Procureur de la République sur un quartier déterminé et pour une durée limitée à 12 mois, une action à dominante policière, judiciaire et sociale renforcée. Piloté par le Vice-Procureur, le G.L.T.D est constitué du magistrat du parquet référent pour le mineurs de la Police Nationale, de la Ville, de l'Education Nationale, de la RATP, des bailleurs du secteur et se réunit chaque mois. Toutefois sur demande de l'un de ses membres ou si les circonstances le nécessitent, le Procureur de la République peut décider d'une réunion du GLTD à tout moment. Les Informations échangées au sein du GLTD demeurent confidentielles et ne peuvent être utilisées à quelques autres fins que ce soit par les autres institutions membres du G.L.T.D.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Parquet de Bobigny Ville, Police Nationale, Education Nationale, Bailleurs, RATP.
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action ponctuelle qui s'étend en moyenne sur 6 à 12 mois.
LE COUT	
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Les effets de cette action doivent se traduire dans la durée par : • les résultats dans la lutte contre la délinquance sur ce territoire : interpellations, démantèlement de trafic, sanctions alternatives … ; • l'efficacité accrue des services publics ; • une meilleure appréhension par les acteurs de terrain de l'action du Parquet. L'évaluation s'examine en général en fin de mise en place et permet de préparer la suite à donner en matière d'organisation, éventuellement en mettant en place, selon les besoins, un « groupe de travail territorialisé » en charge du suivi nominatif des dossiers, lui aussi placé avec sa charte de déontologie sous la supervision du Procureur de la République.

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

4 – 1 – d Groupe de Suivi de la Délinquance (G.S.D)

Porteur : Justice

INTITULE DE L'ACTION	Groupe de Suivi de la Délinquance (G.S.D)
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Dans le cadre de la politique d'action publique territorialisée et de justice de proximité développée depuis plusieurs années, le Parquet de Bobigny recherche la meilleure adaptation de la réponse pénale à la réalité des problématiques locales en partenariat avec l'ensemble des dispositifs locaux de coproduction de sécurité et de prévention de la délinquance. Un GLTD a été instauré dans un but premier d'action publique pour un an sur le quartier de la Villette en 2006 puis sur le quartier de la Maladrerie - Emile Dubois depuis avril 2008 qui a duré 1 an. Un GTLD sur le quartoer des 4 chemins aura lieu à partir du deuxième trimestre 2009, cette instance partenariale fonctionnera en lien avec le GLTD de Pantin portant sur un quartier limitrophe. Toutefois, ce type de structure est temporaire et favorise un partenariat concernant les problématiques spécifiques d'un quartier. Au regard des besoins et des problématiques observées sur la ville par les membres du CLSPD et l'ensemble des professionnels : - Nombreuses incivilités qui engendrent un fort sentiment d'insécurité (occupation des halls, dégradations…) ; - Forte proportion de mineurs et jeunes majeurs mis en cause et notamment concernant les vols violence ; - Désœuvrement et déscolarisation des jeunes ; Le parquet propose la mise en œuvre, parallèlement au GLTD, d'un dispositif prenant en compte spécifiquement les primo-déliquants sur l'ensemble du territoire d'Aubervilliers.
OBJECTIFS	Le GSD a pour objectif de : - Pérenniser et étendre à l'ensemble du territoire de la Commune le partenariat engagé lors du précédent GLTD entre les différents professionnels ayant à connaître, chacun dans leur domaine de compétences, de situations concernant des mineurs ou jeunes adultes primo-délinquants ; - Mutualiser les moyens et les compétences de ces différents partenaires, en assurant une information transversale, afin de prendre en charge la situation de façon précoce et cohérente ; - Eviter aux primo-délinquants l'entrée dans un parcours délinquantiel.
BENEFICIAIRES	- Les auteurs identifiés comme pouvant encore relever de «mesures de prévention ». - Les habitants du territoire considéré ; - Les partenaires impliqués ;

METHODE/DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	Placé sous la supervision du Parquet, ce GSD vise à pérenniser la collaboration opérationnelle entre les différents partenaires afin de suivre de manière transversale, les situations des primo-délinquants de la commune. Piloté par le Vice-Procureur, le GSD est constitué de la Ville, de la Police Nationale, de la PJJ et de l'Inspection Académique. Cette structure a vocation à se réunir tous les deux mois, toutefois, sur demande de l'un de ses membres ou si les circonstances le nécessitent, le Procureur de la République peut décider d'une réunion du GSD à tout moment. Les moyens pour l'ensemble des membres du GSD d'obtenir et puis de répercuter des informations doivent être précisés : - Dans le cadre de l'obtention d'informations, le commissariat transmettra les dernières interpellations des mineurs ou jeunes majeurs primo-délinquants et le suivi devra s'engager avec l'ensemble des partenaires présents. Un travail est en cours sur la communication des signalements en milieu scolaire par l'Inspection Académique en direction du Parquet dans le cadre de ce groupe. Par ailleurs la question se pose de la possibilité pour les services de la Ville de saisir ce groupe sur des situations connues mais n'ayant pas fait l'objet d'un dépôt de plainte. - Dans le cadre de la répercussion des informations échangées lors de ces réunions, le service social devra être sollicité prochainement afin d'étudier la possibilité de lui transmettre certaines d'entre elles, ainsi que les différents services de la Ville oeuvrant dans le champ de la prévention primaire (Animation, Education et Santé). Pour certaines situations, le lien avec l'ASE est également à déterminer. Les Informations échangées au sein du GSD demeurent confidentielles et ne peuvent être utilisées à quelques autres fins que ce soit par les autres institutions membres de cette instance.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS (LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Le Parquet de Bobigny, la Ville (l'élu à la jeunesse et le représentant du Maire en matière de sécurité) , le correspondant Ville-Justice, la Police Nationale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), l'Inspection Académique.
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	2009.
LE COUT	
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Les effets de cette action doivent se traduire dans la durée par : • les résultats dans la lutte contre la délinquance sur la commune ; • l'amélioration de la prise en charge globale des primo-délinquants sur la commune ; • nombre de dossiers suivis ; • une meilleure appréhension par les acteurs de terrain de l'action du Parquet.

THEME 2 : Dispositif de lutte contre les vols avec violence

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

4 – 2 – a Dispositif de lutte contre les vols avec violence

Porteur : Police Nationale- Ville

INTITULE DE L'ACTION	Dispositif de lutte contre les vols avec violence
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Les statistiques de la délinquance montrent un niveau élevé des vols avec violence et vols à la portière commis sur le territoire de la circonscription de sécurité publique d'Aubervilliers. Pour ce type de faits, près de 70% des mis en cause sont des mineurs.
OBJECTIFS	Augmentation de l'élucidation de ce type de faits Amélioration de la dissuasion Développement de la communication préventive Amélioration du suivi des victimes
BENEFICIAIRES	Victimes avérées et potentielles
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	1. Prévention Actions de communication sur les mesures à prendre envers les habitants et les professionnels. Modes de communication : Aubermensuel, plaquettes d'information-stage/conférence. Participation à la réflexion de conceptualisation d'outils de prévention dans le cadre du groupe de travail violence agie-violences subie. Prise en compte de la problématique des vols violences dans la détermination des aménagements techniques de prévention situationnelle opérés sur les espaces publics 2. Fonctionnement du commissariat Orientation journalière des patrouilles en fonction de la délinquance de voie publique constatée territorialement et sur les tranches horaires. Publicité le numéro Police Secours (17) Création d'un groupe spécifique de lutte contre les vols avec violence au sein de la BSU.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Police Nationale
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Actions effectives
LE COUT	
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Evolution des plaintes et localisation géographique Nombre de faits élucidés

THEME 3 : Sécurisation des espaces publics

4 –3 –a Sécurisation des marchés forains

Porteur : Police Nationale- Ville

INTITULE DE L'ACTION	Sécurisation des marchés forains
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	La ville d'Aubervilliers accueille sur son territoire trois marchés forains qui sont situés au cœur des pôles commerciaux du Centre Ville, de Villette- Quatre Chemins et du Montfort. Ces marchés forains regroupent plus de 250 entreprises qui travaillent chaque semaine sur la commune. Ils sont régis par un contrat de concession avec l'entreprise MANDON, ainsi qu'un règlement des marchés qui fixe les obligations des commerçants. Des difficultés grandissantes d'application du contrat de concession ainsi que du règlement qui définissent le périmètre et l'organisation du marché sont constatées, ainsi que des problématiques de stationnement gênants aux abords des marchés. Ces lieux commerciaux très fréquentés le week-end, sont des endroits où sont commis beaucoup de vols à l'étalage et de vols à la tire, et où se pratique la vente à la sauvette.
OBJECTIFS	- Renforcer la sécurité des commerçants des marchés et de leurs clients par une présence visible et dissuasive de la Police Nationale, et des agents de police municipale, - Éviter le développement de la vente illicite, - Eviter le stationnement gênant, - Assurer le respect des périmètres
BENEFICIAIRES	Clients, commerçants non sédentaires.
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	- Accompagnement par la Police Municipale du personnel chargé de faire respecter le règlement des marchés en vigueur. - Présence ciblée des forces de police sur les marchés, dans le cadre d'une présence dissuasive et afin notamment d'appliquer l'arrêté municipal relatif à la vente à la sauvette. - Participation de la Direction Prévention Sécurité à la commission des marchés, afin de faire le lien avec la Police Nationale.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Police Nationale, Ville (Prévention et Sécurité : police municipale, Commerce).
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action annuelle et pérenne
LE COUT	
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	Evolution des plaintes (vols à la tire, vols à l'étalage, …) Nombre de procédures et de rapports faits quant à la vente à la sauvette.

4 – 3- b Sécurisation des transports publics

Porteur : Police Nationale- RATP

INTITULE DE L'ACTION	Sécurisation des transports publics
CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	Des agressions commises à l'égard des personnes et usagers. Des vols et des dégradations. Des stationnements gênant la fluidité du trafic.
OBJECTIFS	- Assurer une meilleure sécurité des machinistes, conducteurs et passagers des bus par une présence policière plus importante à certaines heures et à des endroits stratégiques définis en liaison avec la RATP et les analyses produites par l'Observatoire de la Sécurité - Programmer les opérations de contrôle sur les voies de bus menées par les agents RATP accompagnés par la Police Nationale, - Améliorer la fluidité du trafic routier.
BENEFICIAIRES	Les voyageurs RATP
METHODE/ DESCRIPTION, MODALITES ET CONTENU DE L'ACTION PROGRAMMEE	- Opérations conjointes mensuelles entre la RATP et la Police Nationale - Présence ciblée à certaines heures, notamment sorties d'école, terminus de lignes de bus, Noctilien. - Prises de contact avec le personnel RATP : agents de maîtrise du terminus mairie, machinistes, agents de station du Fort d'Aubervilliers et contacts fréquents avec les Centres Bus d'Aubervilliers et de Flandre. - Verbalisation et mise en fourrière des véhicules stationnés gênant la circulation des bus (en particulier les couloirs de bus : avenue V. Hugo et rue de la Haie Coq), afin de diminuer les temps de transport et d'éviter les conflits entre machinistes et automobilistes. - Etudes spécifiques dans le cadre de l'Observatoire de la Sécurité.
CONVENTION, ACCORDS OU PROTOCOLES NECESSAIRES ET PREVUS(LE CAS ECHEANT)	
RESPONSABLE DE LA FICHE ACTION ET COOPERATIONS REQUISES (PARTENAIRES)	Police Nationale, RATP
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Action pérenne et annuelle
LE COUT	
RESULTATS ATTENDUS, INDICATEURS RETENUS ET MODALITES DE L'ACTION	- Respect du calendrier planifiant les opérations conjointes de contrôle - Fréquence des prises de contact entre la Police Nationale et les agents de la RATP - Etude de l'impact des verbalisations et mises en fourrière sur la fluidité du trafic.

Tableau récapitulatif des porteurs et des partenaires des fiches actions

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

Développement des dispositifs thématiques et territoriaux de prévention

Ville	Justice	Police Nationale	Bailleurs	PRE	Education Nationale	Conseil Général	Associations	Autres	Intitulé des fiches actions	Actualisations
									Axe 1	
									Lutte contre le décrochage scolaire et pour la persévérance scolaire	
									Prévention du décrochage scolaire et des sorties sans qualification : Dispositifs relais	
									Prévention du décrochage scolaire au collège Diderot	
									Prévention et accès à la qualification	
									Accès au permis de conduire pour les jeunes en voie d'insertion professionnelle	
									Prévention auprès des 6-13 ans	
									Conseil Local de Soutien à la Parentalité : commission d'accueil des familles	
									Médiation Familiale	
									Sensibilisation aux droits et aux obligations	
									Mise en œuvre des mesures de réparation pénale et diversification des postes TIG	
									Education Routière	
									Sensibilisation aux dangers et risques d'internet	

	Actions nouvelles 2008
	Actions antérieures à 2008

	Porteurs
	Partenaires

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

Aide aux victimes, accès aux droits, soutien aux professions exposées

Ville	Justice	Police Nationale	Bailleurs	PRE	Education Nationale	Conseil Général	Associations	Autres	Intitulé des fiches actions	Actualisations
									Axe 2	
									Maison de Justice et du Droit	
									Permanences Juridiques pour les 16-25 ans	
									Actions d'information et d'assistance socio-juridique	
									Groupe de médiation citoyenne et citoyens référents	
									Accueil, accompagnement et orientation des femmes victimes de violences au sein du couple.	
									Groupe de paroles violences famille	
									Soutien aux femmes migrantes victimes de violences	
									Favoriser l'accès aux droits des femmes par un accompagnement juridique spécifique	
									Ouverture d'un accueil de jour	
									Hébergement des femmes victimes de violences au sein du couple	
									Prévention Violence : Compréhension des processus et gestion des situations difficiles	
									Sécurité du secteur économique	
									Prise en charge globale du public au commissariat	

	Actions nouvelles 2008/2009
	Actions antérieures à 2008

	Porteurs
	Partenaires

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

Prévention situationnelle et amélioration du cadre de vie

Intitulé des fiches actions	Ville	Justice	Police Nationale	Bailleurs	PRE	Education Nationale	Conseil Général	Associations	Autres	Actualisations
Axe 3										
Etude de sécurité pour les programmes urbains de construction et d'aménagement										
Aménagement de voirie et points écoles										
Lutte contre les occupations abusives du domaine public										
Vidéo protection OPH										
Vidéo-protection ASGO										

	Actions nouvelles 2008
	Actions antérieures à 2008

	Porteurs
	Partenaires

CONTRAT LOCAL DE SECURITE - AUBERVILLIERS

Lutte contre la délinquance de voie publique et l'économie souterraine

Ville	Justice	Police Nationale	Bailleurs	PRE	Education Nationale	Conseil Général	Associations	Autres	Intitulé des fiches actions	Actualisations
									Axe 4	
									Mise en place d'un Correspondant Ville –Justice	
									Observatoire Local de la Sécurité	
									Groupe Local de Traitement de la Délinquance	
									Groupe de Suivi de la Délinquance (GSD)	
									Dispositif de lutte contre les vols avec violence	
									Sécurisation des marchés forains	
									Sécurisation des transports publics	

	Actions nouvelles 2008
	Actions antérieures à 2008

	Porteurs
	Partenaires